
Conférence régionale des élus de Montréal

Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal

Rapport sur la pauvreté à Montréal

Document de recherche et de réflexion

Septembre 2004

Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal

Le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal est un lieu permanent d'échanges, de réflexion, de consultation et d'actions sur le développement social qui visent à réduire de façon durable les inégalités sociales et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il regroupe les représentants des milieux communautaire, municipal, public et para-public, privé et syndical.

Ont collaboré à la production de ce document

Encadrement de la démarche

Odette Viens
Micheline Dubé
Marcel St-Jacques
Claudette Demers-Godley
Lise Bertrand
Jacques Savard

Recherche documentaire

André Jacob
Martin-Pierre Nombré
Alice Herscovitch

Recherche section santé

Marie Pelchat

Rédaction

Martin-Pierre Nombré
Alice Herscovitch

Révision linguistique

Monique Durette

Table des matières

PRÉAMBULE.....	6
LA PAUVRETÉ A BAISSÉ À MONTRÉAL MAIS.....	8
CE QUE NOUS APPREND LE RECENSEMENT DE 2001.....	8
UNE PAUVRETÉ QUI S'ACCENTUE POUR LES PRESTATAIRES DE L'AIDE SOCIALE.....	10
LES FAMILLES: UNE SITUATION MOINS ENVIABLE QU'AILLEURS	10
TRAVAILLER AU SALAIRE MINIMUM, C'EST AUSSI ÊTRE PAUVRE	11
LA PAUVRETÉ AUGMENTE POUR LES IMMIGRANTS ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS .	13
LES GROUPES RACIALISÉS	15
LA PAUVRETÉ PERSISTE POUR LES FEMMES, LES FAMILLES ET LES ENFANTS	17
LES FEMMES: LA PAUVRETÉ A UN SEXE	17
LES JEUNES ENFANTS : LE GROUPE D'ÂGE LE PLUS PAUVRE	19
LES JEUNES : LE PLUS FORT TAUX DE CHÔMAGE.....	21
LES ÉTUDIANTS/ÉTUDIANTES : UNE CATÉGORIE PARTICULIÈRE	23
LA PAUVRETÉ DIMINUE POUR LES PERSONNES ÂGÉES MAIS PAS POUR TOUTES	24
LE PROFIL D'UNE PERSONNE ÂGÉE RECEVANT LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI.....	24
CHÔMAGE, PAUVRETÉ ET VIEILLISSEMENT	25
LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DE LA PAUVRETÉ.....	27
DES PERSONNES À FAIBLE REVENU DANS LES QUARTIERS À FAIBLE REVENU	27
PAUVRETÉ ET CONDITIONS DE VIE.....	33
ACCESSIBILITÉ ET CONDITIONS DE LOGEMENT : PAS ÉVIDENT	33
L'ÉDUCATION, LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET LA PAUVRETÉ	38
L'ACCÈS AUX ÉTUDES POST-SECONDAIRES: LES OBSTACLES TOUJOURS NOMBREUX	39
LES DÉCISIONS EN SANTÉ PEUVENT AUSSI ÊTRE SOURCES D'APPAUVRISSEMENT .	41
DES ÉCARTS ALARMANTS DANS L'ESPÉRANCE DE VIE	41
L'INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ SUR L'ÉTAT DE SANTÉ	41
DES DÉCISIONS QUI APPAUVRISSENT LES PLUS PAUVRES.....	44

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE COMPROMISE.....	46
L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE : DES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES	48
 PAUVRETÉ ET DÉFICIT DÉMOCRATIQUE VONT DE PAIR	49
LE RESPECT DES DROITS ET LA PAUVRETÉ	50
 QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION.....	52
 DES OBJECTIFS COMMUNS À POURSUIVRE	54
 BIBLIOGRAPHIE	56

Préambule

La pauvreté n'est pas un inconvénient regrettable.

C'est un déni de droit. Elle doit nous faire honte et être abolie.

Pierre Marois, Président de la Commission des droits de la personne du Québec

Congrès international de l'ombudsman, 7 septembre 2004

En 1948, de nombreux pays endossent la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui reconnaît à tous et toutes le droit à un revenu décent. En 1976, le Canada et le Québec adhèrent au Pacte relatif aux droits sociaux, économiques et culturels, affirmant notamment par leur adhésion, leur volonté de tout mettre en œuvre pour combattre la pauvreté sur leur territoire. En 1989, la Chambre des Communes adopte, à l'unanimité, une résolution visant à enrayer la pauvreté des enfants au Canada d'ici l'an 2000.

En 2001, le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal dresse sous forme d'avis, un portrait qui rend compte de la situation de la pauvreté à Montréal. En 2002, l'Assemblée nationale du Québec adopte, à l'unanimité, le projet de loi 112 – visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Lors des travaux parlementaires entourant l'étude du projet de loi 112, de nombreux groupes montréalais – publics, syndicaux, communautaires, économiques – prennent, à nouveau, un temps d'arrêt pour se pencher spécifiquement sur la question de la pauvreté. La volonté d'éradiquer la pauvreté apparaît donc comme un consensus important au niveau fédéral, provincial, régional et local.

La démarche du Forum régional de 2001 et la grande participation des organisations montréalaises à la commission parlementaire sur le projet de loi 112 s'expliquent, en grande partie, parce que dans la métropole québécoise, la pauvreté est une problématique hautement préoccupante. On peut noter ici que la production du présent document s'inscrit dans la foulée de ces deux démarches.

En effet, la pauvreté touche presque trois personnes sur dix à Montréal. Seize des 29 territoires de CLSC de l'île affichent des taux de pauvreté supérieurs à 30 %. Malgré une légère amélioration depuis 1996, la situation n'est toujours pas acceptable.

De plus, les personnes pauvres restent dans une situation de précarité financière importante plus longtemps qu'auparavant. Les écarts entre les riches et les pauvres

continuent de s'accroître. Et enfin, les coupures effectuées dans différents programmes sociaux de santé, de sécurité du revenu, d'éducation, de services de garde et la crise du logement ont aggravé les conditions de vie des quelques 514 925 personnes pauvres surtout les femmes de notre région.

La pauvreté touche de plus en plus durement les nouveaux arrivants et les personnes immigrantes alors que celles-ci décident, dans une très large majorité, de s'établir dans la région de Montréal.

La situation des familles monoparentales, surtout si une femme est cheffe de famille, n'est guère plus reluisante. Il serait farfelu de parler de la pauvreté des enfants montréalais sans reconnaître qu'ils sont en situation de pauvreté parce que leur famille est pauvre. La situation est à ce point critique dans l'île que la Conférence régionale des élus de Montréal admet d'emblée, qu'à cause de la pauvreté, c'est le développement de ces enfants qui est compromis.

Bien sûr, nous pourrions nous pencher longtemps sur les conséquences individuelles de la pauvreté mais il nous faut également admettre que cette situation, qui affecte un trop grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens, aura des conséquences collectives notamment sur la capacité de la région montréalaise de faire face aux défis de la cohésion sociale et à ceux d'une économie de plus en plus mondialisée.

Face à une telle situation, le Forum régional sur le développement social de la Conférence des élus de Montréal est d'avis que la production de cet état de situation ne pouvait s'arrêter aux constats. Il nous faudra y aller de perspectives d'action plus concrètes. Pour les membres du Forum, la lutte contre la pauvreté passe par une conception dynamique de la pauvreté vue comme une situation relationnelle, par des politiques publiques de tous les niveaux de gouvernement et aussi par des politiques qui doivent nécessairement s'inscrire dans le respect des grandes chartes reconnaissant les droits sociaux et économiques auxquels nos gouvernements ont adhérées. La lutte contre la pauvreté - et à son alter ego : l'exclusion sociale - doit compter aussi sur des actions collectives de la part des administrations publiques, de la société civile et des acteurs socio-économiques.

La persistance de la pauvreté à Montréal interpelle directement le Forum sur le développement social de l'île de Montréal. Le Forum, comme lieu de concertation des acteurs majeurs de Montréal, peut et doit jouer un rôle; un rôle qui s'articule autour d'un agir collectif pour favoriser une meilleure concertation des actions.

La pauvreté a baissé à Montréal, mais...

Combien de montréalais vivent dans une situation de pauvreté ? Avant de répondre à cette question, il faut s'entendre sur le terme même de « pauvreté ». Tous n'y donnent pas la même définition.

Statistique Canada estime que « les personnes à faible revenu » sont celles qui dépensent 54,7 % de leur revenu pour subvenir à leurs besoins fondamentaux (se loger, se nourrir et s'habiller). Les chercheurs de l'organisme arrivent à ce pourcentage en déterminant la proportion de revenu consacrée aux besoins essentiels de la famille canadienne moyenne et en établissant qu'une famille qui consacre beaucoup plus (20 % de plus) à ces besoins vit dans des conditions précaires. À Montréal, le seuil de faible revenu pour les familles équivaut au montant « normalisé » par Statistique Canada pour les villes de plus de 500 000 habitants (Statistique Canada, 2001) :

Taille de la famille	Seuil de faible revenu
1 personne	18 371 \$
2 personnes	22 964 \$
3 personnes	28 560 \$
4 personnes	34 572 \$
5 personnes	38 646 \$
6 personnes	42 719 \$
7 et plus	46 793 \$

Les analyses statistiques se basent sur cette définition. Elle nous servira donc de base commune tout au long de ce document.

o Ce que nous apprend le recensement de 2001

- ❖ Le recensement de 2001 révèle que 514 925 personnes (29 % de la population montréalaise) vivent sous le seuil de faible revenu alors qu'en 1996 près de 604 315 montréalais soit (34,8 %) se situaient dans cette catégorie. À 29 %, Montréal affiche un taux de personnes à faible revenu plus élevé que toutes les autres grandes villes canadiennes : Ottawa 15 %, Toronto 22,6 %, Winnipeg 20,2 %, Calgary 14,1 % et Vancouver 27 %.
- ❖ La proportion des femmes vivant sous le seuil de faible revenu est de 30,1 % et de 26,2 % chez les hommes.

On note également une diminution du nombre de personnes recevant l'aide sociale à Montréal :

- ❖ Une diminution de 37 338 personnes entre 1996 et 2003 passant ainsi de 235 906 personnes à 198 568 prestataires – une baisse de 15,8 %. (Choinière, 2003).
- ❖ Cette baisse est particulièrement notable chez les familles monoparentales, soit une diminution de 14 345 ménages, et chez les personnes seules, près de 19 093.
- ❖ Pour l'ensemble des prestataires de 0 à 64 ans, entre 1996 et 2003, cela représente une diminution de 5 %.

Néanmoins, Montréal continue à afficher des proportions de personnes assistées sociales beaucoup plus élevées que le reste du Québec.

- ❖ À Montréal, la proportion de prestataires de l'aide sociale est de 12,8 % ; (c'est 36 % des ménages prestataires de l'assistance emploi du Québec).
- ❖ Elle est de 7 % dans le reste du Québec (Choinière, 2003 : 2).

De plus, la durée des prestations est beaucoup plus longue :

- ❖ Une proportion de 41 % de personnes a reçu de l'aide pour plus de 10 ans en 2003 en comparaison à 28 % en 1996.
- ❖ Le nombre de personnes ayant reçu des prestations pendant moins de 4 ans a diminué de 44 % à 33 % pour la même période. (Choinière, 2003 : 5)

La reprise économique ne semble pas avoir eu un impact positif sur la persistance de la pauvreté chez les personnes très défavorisées. Il est possible que les coupures dans plusieurs programmes sociaux, notamment dans l'assurance emploi et l'aide sociale, rendent plus difficiles l'intégration au marché du travail et l'intégration sociale de ces personnes.

o Une pauvreté qui s'accroît pour les prestataires de l'aide sociale

Entre 1996 et 2003, le niveau de défavorisation des personnes assistées sociales s'est sérieusement aggravé. Le montant de la prestation pour une personne seule considérée apte au travail était de 550 dollars en 1996, ce qui représentait **39 %** du seuil de faible revenu. En 2003, il était de 537 dollars soit **34 %** du seuil de faible revenu. De plus, depuis 1996, les personnes assistées sociales paient une partie des frais de leurs médicaments, le transport pour des raisons médicales est compensé en partie, les allocations familiales ont baissé, les frais de garde ont augmenté...

o Les familles vivent une situation moins enviable à Montréal qu'ailleurs

En 2000, la moitié des familles de Montréal présentait un revenu supérieur à 47 702 \$. Ce chiffre est inférieur à la médiane du Québec (50 242 \$), et surtout inférieur à la médiane nationale (55 016 \$).

Ces données ne sauraient être complètes si nous n'ajoutons pas que :

- ❖ Plus de 15 % des familles montréalaises avait un revenu inférieur à 20 000 \$.
- ❖ Une tranche de 10 % des familles montréalaises touche un revenu moyen de 10 400 \$ alors que la tranche de 10 % qui gagne un revenu plus élevé reçoit en moyenne 179 700 \$ (Statistique Canada).
- ❖ En moyenne, les familles de Montréal ont reçu 4 000 \$ en transferts gouvernementaux en 2000. Ces paiements représentaient 6 % de tous les revenus des familles montréalaises.

Les transferts gouvernementaux - surtout l'aide sociale, les pensions de vieillesse et l'assurance-emploi - constituent une part importante des revenus des individus qui se situent sous le seuil de faible revenu. Pour les besoins de la cause, nous rappelons ici une donnée du Conseil national du bien-être social qui soulignait qu'un couple avec deux enfants ne recevait que 18 063 \$ en transferts à Montréal alors que le seuil de faible revenu reconnu, pour une telle famille était de 37 253 en 2003.

La baisse du nombre de prestataires doit nous réjouir certes, mais elle ne doit pas nous faire oublier que la situation des personnes qui doivent compter sur les chèques gouvernementaux demeure précaire.

En effet, malgré une baisse du pourcentage de personnes pauvres, les écarts entre les revenus réels des prestataires de chèques gouvernementaux et les seuils de faible revenu demeurent importants.

**QUÉBEC, POURCENTAGE DU REVENU D'AIDE SOCIALE PAR RAPPORT AUX
SEUILS DE FAIBLE REVENU (SFR), 2003**

	Revenu net	% du SFR
Personne seule apte au travail	6 544 \$	33 %
Personne seule handicapée	9 460 \$	49 %
Chef-fe de famille monoparentale, un enfant	10 761 \$	57 %
Couple, deux enfants	12 540 \$	48 %

Source : Conseil national du Bien-être social, Revenu du bien-être social 2003, 2004, pp 36-37 et 60-61.

o Travailler au salaire minimum, c'est aussi être pauvre

La pauvreté n'est pas uniquement le lot des bénéficiaires de prestations gouvernementales. Aussi, il nous faut attirer l'attention sur le fait que pour de nombreux montréalais et montréalaises, travailler au salaire minimum signifie également vivre dans la pauvreté comme le démontre le tableau suivant :

QUÉBEC, POURCENTAGE DU SALAIRE MINIMUM PAR RAPPORT AUX SEUILS DE FAIBLE REVENU, 2000

	Salaire net	% du SFR
Personne seule apte au travail	12 533 \$	83 %
Personne seule handicapée	13 641 \$	90 %
Chef de famille monoparentale, un enfant	20 812 \$	112 %
Couple de travailleurs avec deux enfants	28 393 \$	97 %

Source : Conseil national du bien-être social, *Un revenu pour vivre ?*, 2004

Comme le soulignait la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, « L'accès à l'emploi et la valorisation du travail constituent indéniablement des voies importantes pour lutter contre la pauvreté. Nous savons tous cependant – et le gouvernement le reconnaît aussi – que pour de nombreux travailleurs et travailleuses, les revenus d'emplois ne suffisent pas à les sortir de la pauvreté. C'est là une situation aberrante qu'il faut transformer» (RRSSMC, Mémoire, Projet de loi 112, 2002).

La Régie de Montréal y allait d'une proposition concrète qui a déjà fait ses preuves ailleurs et qui mérite d'être soumise à l'ensemble des membres du Forum régional sur le développement social :

«Au-delà de la législation (indispensable) sur le salaire minimum et les normes minimales, on pourrait examiner pour l'État et les administrations publiques qui en dépendent, d'utiliser leur pouvoir économique pour stimuler une meilleure organisation (et rémunération) du travail. Sur le modèle *Living Wage Ordinance* adopté par la ville de Baltimore en 1994 et repris depuis par près d'une centaine d'administrations locales et régionales aux États-Unis, le gouvernement s'engagerait à ne donner de contrats ou de subventions qu'aux entreprises payant leurs employés à un taux de salaire permettant de vivre au-dessus du seuil de pauvreté (cf. Niedt et al, 1999 cité Mémoire sur le projet de loi 112, de la Direction de la santé publique de Montréal, septembre 2002).

La pauvreté augmente chez les immigrants et les nouveaux arrivants

Comme nous venons de le voir, la pauvreté est incontestablement une réalité présente à Montréal. La pauvreté touche durement certaines catégories de citoyens et citoyennes et notamment les immigrants, les femmes cheffes d'une famille monoparentale, les personnes vivant seules et les personnes âgées. Il s'impose donc que nous examinions de plus près ces réalités.

La population immigrante à Montréal équivaut à 28 % de la population totale, c'est-à-dire qu'un résident sur quatre est un immigrant. (O.E.U., 2004 : 5)

- ❖ En 1999, 76,5 % des personnes immigrantes admises au Québec s'établissaient à Montréal.
- ❖ Les minorités dites «visibles» comptent pour 21 % de la population de Montréal. Le groupe des Noirs est plus important et représente 30 % de ces minorités, alors que les Arabes arrivent au second rang avec 15 % (O.E.U., 2004 : 6)

La présence des personnes immigrantes est donc un phénomène important qui singularise la région montréalaise.

Force est de constater qu'une partie de plus en plus grande de cette population vient augmenter le nombre de personnes vivant sous le seuil de revenu. Une donnée illustre l'ampleur du phénomène d'appauvrissement de ces personnes. En 1980, 29,3 % d'entre elles étaient en situation de pauvreté. En 2000, 41,26 % l'étaient, soit une hausse de près de 12 % en 20 ans seulement. (Heisz et Mc Leod 2004 : 37 et 39)

Notons également que parmi les nouveaux arrivants, les demandeurs de statut de réfugié et les personnes sans statut de résident permanent semblent rencontrer les plus grandes difficultés.

Entre 1996 et 2001, 101 000 nouveaux immigrants, provenant principalement d'Algérie (9 %), de la Chine (8 %), de la France (7 %), d'Haïti (5 %) et du Maroc (5 %), ont contribué à la croissance démographique de Montréal. De ce groupe, 34 % avaient moins de 20 ans au moment de leur arrivée. (O.E.U., 2004 : 5)

Il est généralement admis qu'il faut 14 ans à un nouvel arrivant pour vivre une intégration totale au marché du travail et environ 21 ans pour égaler les gains de leurs homologues nés au Canada. (Jackson et Smith, 2002 : 4) Ce long délai trouverait son explication dans la discrimination raciale, le manque de reconnaissance de l'éducation acquise ailleurs ou encore la sous-estimation des compétences et des diplômes issus de l'étranger. (*Statistiques Canada, Picot, Garnett, mai 2004*)

Au cours de la dernière décennie, le Canada et le Québec ont favorisé l'immigration de diplômés-es universitaires. À court terme du moins, cette stratégie à caractère politique et économique ne semble pas avoir donné les résultats escomptés. Les difficultés à trouver une occupation en lien avec leurs diplômes sur le marché du travail s'expliquent particulièrement par la complexité des démarches à faire pour obtenir des équivalences académiques et une reconnaissance des diplômes de la part des ordres professionnels.

On note effectivement une chute importante de la valeur de l'expérience du travail acquise à l'étranger. Cette situation s'explique largement par l'origine des personnes immigrantes; origine qui s'est considérablement modifiée au cours des quatre dernières décennies.

- ❖ Actuellement, la nouvelle immigration provient surtout d'Asie, d'Afrique et d'Europe de l'Est.
- ❖ « Entre 1965 et 1969, 70 % des immigrants étaient nés aux États-Unis ou en Europe du Nord, en Europe de l'Ouest ou en Europe du Sud et seulement 21 % en Europe de l'Est, en Afrique ou en Asie. À la fin des années 1990, ces proportions étaient presque opposées ». (*Statistiques Canada, Picot, Garnett, mai 2004*)

Il n'y aurait pas que la reconnaissance académique qui fasse défaut puisque l'expérience de travail acquise dans les nouveaux pays d'immigration serait également moins reconnue par les employeurs canadiens.

Par ailleurs, les immigrants venant des nouveaux pays d'immigration risquent d'avoir plus de difficultés linguistiques. Nous ne saurions exclure la dimension de la discrimination puisque ces personnes font partie d'une minorité plus « visible » ou d'un groupe plus « racialisé » que les vagues d'immigration précédentes. Selon l'étude de 1999 du Conseil des relations interculturelles, ces facteurs freinent l'embauche et l'intégration des minorités visibles au sein des entreprises québécoises. (*Statistiques Canada, Picot, Garnett, mai 2004*)

Un fait demeure : en général, les nouveaux arrivants au marché du travail, ont subi une détérioration de leurs gains entre 1980 et 2000.

De plus, les nouveaux arrivants ont tendance à s'installer dans des quartiers où les logements coûtent moins chers et où la présence de services adaptés à leurs besoins constitue des avantages importants, notamment au plan de la langue. Cette dynamique constitue toutefois une sorte de barrière avec la société d'accueil. C'est dans ces quartiers, que l'on trouve des poches de pauvreté plus marquées que d'autres.

La situation des immigrants soulève deux questions importantes :

Comment peut-on tenir compte du facteur migratoire dans l'élaboration d'un plan d'action régional de lutte contre la pauvreté ?

Le niveau des investissements gouvernementaux dans les programmes de francisation et dans les programmes d'intégration peut-il et doit-il être un élément prépondérant dans cette lutte ?

o Les « groupes racialisés »

Pour les fins de notre document, nous utiliserons le concept de « groupes racialisés » au lieu de « minorités visibles¹ ». Comme le soulignait Michaëlle Jean, dans une entrevue à Radio-Canada en août 2004, le concept de minorité visible présuppose l'existence d'une majorité invisible. Aussi, le concept de minorités visibles développé dans le cadre de la politique du multiculturalisme canadien nous semble moins opportun.

En effet, la notion de « groupe racialisé » sert davantage les fins de notre débat puisqu'elle réfère essentiellement aux groupes historiquement victimes de racisme en raison de la couleur de leur peau et de leur origine ethnique ou nationale.

Ces groupes forment une catégorie fortement touchée par la pauvreté. D'une façon générale, les données se recoupent pour démontrer que la pauvreté touche les groupes « racialisés » d'une façon plus marquée que les autres catégories de la population.

¹ « Groupes de minorités visibles auquel le recensé appartient. Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, font partie des « minorités visibles » les personnes autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. La population des minorités visibles comprend les groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Philippin, Latino-américain, Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidental, Coréen, Japonais, Minorité visible et minorités visibles multiples ».

Les « groupes racialisés » se concentrent dans certains secteurs de Montréal fortement touchés par la pauvreté, tout particulièrement Montréal-Nord, Côtes-des-Neiges, Parc Extension, Pointe-St-Charles, Saint-Henri et Petite-Bourgogne. Le racisme et l'exclusion sociale dont ils sont souvent victimes et leurs difficultés économiques et sociales les amènent généralement à vivre dans ces quartiers.

De fait, Hou et Picot ont constaté que les endroits où se manifeste la concentration de « noirs », les difficultés économiques semblent plus manifestes :

« Les quartiers noirs de Montréal affichaient des taux de faible revenu et de chômage particulièrement élevés en 1996. En effet, le seul secteur de recensement où les Noirs avaient une présence « dominante » affichait un taux de chômage de 36 % et un taux de faible revenu de 76 %. En outre, sa population avait un faible niveau de scolarité et comprenait une proportion beaucoup plus élevée de familles monoparentales (56 %) que celles d'autres secteurs de recensement. La situation des quartiers noirs de Toronto était comparable, toutefois de manière moins dramatique ». (Hou et Picot, 2003 : 17)

« Même avec des niveaux de scolarité équivalents, les groupes des minorités visibles sont sous-représentés dans les postes de gestion, professionnels et à revenu élevé et sont surreprésentés dans les postes inférieurs et mal rémunérés ». (Jackson et Smith, 2002 : 3)

Le questionnement sur l'exclusion des « groupes racialisés » dans la dynamique sociale et économique est important dans la mesure où l'immigration des dernières décennies a fait en sorte que la présence de ces groupes devienne de plus en plus manifeste dans les grands centres urbains, notamment à Toronto, à Vancouver et à Montréal.

La pauvreté persiste pour les femmes, les familles monoparentales et les enfants

o Les femmes : la pauvreté a un sexe

Les femmes représentent plus de la moitié de la population de Montréal soit 52 %. Dans l'ensemble, les femmes ont un revenu moindre que celui des hommes. Les données suivantes indiquent une réalité mainte fois nommée, dénoncée mais qui, malgré tout, perdure :

- ❖ « Les hommes de Montréal ont un revenu total moyen de 33 920 \$ qui est de 47 % supérieur à celui des femmes, équivalant à 23 045 \$. (...) »
- ❖ Le revenu d'emploi des hommes est de 36 327 \$ et est plus élevé que celui des femmes qui atteint 24 428 \$ » (O.E.U., 2004 : 7).
- ❖ La proportion de femmes vivant sous le seuil du faible revenu est plus élevée chez les femmes : de 30,1 % alors qu'elle est de 26,2 % chez les hommes.

Des stratégies spécifiques qui tiennent compte de cette réalité s'imposeront donc dans un éventuel plan régional de lutte contre la pauvreté.

Il arrive fréquemment que l'on lie la question des femmes et la question de la famille. Dans le cadre d'une analyse du phénomène de la pauvreté dans la métropole québécoise, des liens doivent être effectivement faits puisque :

- ❖ On retrouve 466 595 familles² dans la ville de Montréal, dont 79 % sont des familles avec conjoint et 21 % des familles monoparentales. (O.E.U., 2004 : 2)
- ❖ « Les ménages³ composés d'une seule personne sont les plus nombreux et représentent 38 % du total des ménages.

² Selon Statistique Canada, une famille est « un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption ».

³ Selon Statistique Canada, un ménage réfère à « une personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada ».

- ❖ La taille moyenne des ménages est de 2,2 personnes par ménage ». (O.E.U., 2004 : 2)
- ❖ Parmi les familles monoparentales, 84 % sont dirigées par une femme, soit 71 590 cas». (O.E.U., 2004 : 3) Il y a 12 320 familles monoparentales formées par des hommes. (O.E.U., 2004 : 5)

Les familles monoparentales ont un revenu moindre que les familles biparentales :

- ❖ Selon les données de Statistique Canada, 57,7 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de faible revenu, tandis que le pourcentage est de 20,7 % pour les familles biparentales.
- ❖ Les familles en couple ont un revenu moyen de 69 426 \$ alors que les femmes cheffes de familles monoparentales n'ont que 33 582 \$. En comparaison, les hommes formant une famille monoparentale gagnent en moyenne 47 184 \$, ce qui indique un écart très significatif de 13 602 \$ (Dorval, 2003 : 2).

Ce portrait démontre pourquoi les femmes cheffes de familles monoparentales doivent consacrer une portion plus significative de leur revenu au logement, à l'alimentation et aux autres besoins essentiels. Le logement accapare la plus grande part du budget. Voici quelques données récentes à ce chapitre :

- ❖ « La situation des femmes est encore plus difficile lorsqu'elles vivent seules. Plus d'une sur deux consacrant plus de 30 % de son revenu en loyer et le quart, plus de 50 %.
- ❖ Étant plus pauvres que la moyenne des autres ménages, les familles monoparentales sont plus nombreuses à consacrer plus que la norme de 30 % de leur revenu en loyer, surtout quand elles sont dirigées par des femmes.
- ❖ Le dernier recensement nous apprend notamment que près de 40 % d'entre elles se retrouvaient dans cette situation extrêmement précaire. » (FRAPRU, 2003 :4)

Au-delà de la monoparentalité, les femmes montréalaises se retrouvent souvent dans

des secteurs de l'économie où on retrouve des emplois précaires et peu protégés au plan social (absence de conventions collectives, manque de plans d'assurance et de fonds de pension, etc.) ; notamment dans les entreprises de fabrication, les secteurs du commerce de détail et les services de soins de santé et d'assistance sociale (maintien à domicile, etc.). En somme, au faible niveau de revenu s'ajoute l'insécurité au travail.

Les difficultés financières ne sont pas les seules rencontrées par les Montréalaises défavorisées. Les conséquences de la pauvreté chez les femmes, en particulier chez les femmes monoparentales, se situent souvent au plan social et psychosocial : isolement social, insécurité, difficulté à profiter d'alternatives susceptibles d'améliorer leur situation, etc. (Montgomery, 2000 : 11).

o Les jeunes enfants : le groupe d'âge le plus pauvre

Les enfants forment une catégorie de personnes pauvres sur laquelle il faut s'attarder. Les enfants de 0 à 5 ans représentent le groupe d'âge le plus pauvre à Montréal. 37,8 % de ces enfants sont pauvres. La pauvreté des enfants est le reflet de la pauvreté de leurs parents. La proportion des familles pauvres ayant des enfants de moins de 18 ans est de 31,6 %.

Dans la même veine, d'autres dimensions entrent en ligne de compte dans la pauvreté des enfants. Les familles monoparentales vivent plus souvent la pauvreté (57,7 % contre 20,7 %) que les familles en couple. Par conséquent, les enfants vivant dans ces familles vivent les conséquences de la pauvreté de leur parent.

Différentes études ont démontré que la structure familiale joue un rôle déterminant dans la possibilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires ; « les enfants de familles monoparentales sont proportionnellement plus nombreux à ne pas terminer leurs études secondaires ». (Saint-Jacques et Sévigny, 2003 : 38)

Plusieurs études (pensons au dossier de Camil Bouchard)⁴ sur le sujet ont tracé un portrait de la situation depuis quelques années, mais n'ont pas encore permis d'en arriver à une politique et à des programmes d'action adaptés aux enfants en situation de pauvreté.

Campagne 2000, un organisme pancanadien, mène des efforts depuis 1989, alors que la Chambre des Communes avait adopté, à l'unanimité, une résolution visant à enrayer

⁴ Un Québec fou de ses enfants.

la pauvreté des enfants au Canada d'ici l'an 2000. Le taux de pauvreté des enfants était de 14,9 % au Canada en 1989. Il s'établissait à 15,6 % en 2001. Cette même année, le taux de faible revenu était de 17,8 % au Québec et de 34,2 % à Montréal.

Certaines données de la Direction de la santé publique complètent de façon pertinente l'information précédente :

- ❖ Plus du tiers (36 %) des ménages prestataires de l'assistance emploi (aide sociale) du Québec vivent à Montréal. (Santé publique 2003 : 1)
- ❖ L'Île de Montréal compte 3,7 % plus d'enfants dans les ménages prestataires de l'assistance emploi que la moyenne observée pour l'ensemble du Québec. (Santé publique 2003 : 1)
- ❖ Ces enfants représentent 41,8 % de tous les enfants de prestataires de l'assistance emploi du Québec. (Vision régionale famille. Institut de la statistique du Québec, mars 2004)
- ❖ « La proportion de personnes vivant de l'aide sociale atteint un sommet chez les jeunes enfants de 0 à 5 ans. » La proportion est de 17,9 %. (Santé publique 2003 : 1)

Le 18 août 2004, la Présidente de la Commission scolaire de Montréal sonnait l'alarme en dévoilant que le tiers des élèves de la Commission scolaire de Montréal vit sous le seuil de pauvreté soit 28 000 des 78 000 élèves de la formation scolaire générale. De plus, sur l'ensemble de l'Île de Montréal, 34,9 % des enfants viennent de milieux défavorisés confirmant ainsi la gravité de la situation à Montréal.

Nombre et pourcentage d'élèves de milieux défavorisés¹ parmi ceux inscrits au 30 septembre 2003 dans les écoles publiques primaires et secondaires de l'Île de Montréal
(formation générale, secteur des jeunes)

Commission scolaire	Élèves de milieux défavorisés		Autres élèves	Total
	nombre	%		
De la Pointe-de-l'Île	9 101	30,7	20 565	29 666
De Montréal	39 904	53,0	35 358	75 262
English-Montréal	9 342	35,5	16 978	26 320
Lester-B.-Pearson	1 569	5,7	26 077	27 646
Marguerite-Bourgeoys	9 131	23,3	30 010	39 141
Total/moyenne	69 047	34,9	128 988	198 035 ²

1- Élèves provenant des UPS (zones) les plus défavorisées d'après la carte de la défavorisation de familles du CGTSIM.

2- Les élèves dont le niveau socio-économique du lieu de résidence est inconnu ont été exclus.

Source : Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal, 15 septembre 2004

L'enfance doit-elle être une préoccupation centrale d'un futur plan d'action dans la lutte contre la pauvreté ?

Le contexte de pauvreté dans lequel vivent trop d'enfants montréalais doit-il nous amener à reconsidérer certaines politiques sociales ?

Est-ce qu'on peut résoudre la pauvreté des enfants sans s'attaquer à la pauvreté de leurs parents?

o Les jeunes : le plus fort taux de chômage

Montréal compte une forte proportion de jeunes de moins de 25 ans. Cette portion de la population représente 264 305 femmes et 265 835 hommes pour un total de 529 540 personnes (29,2 %), (O.E.U., 2004 : 2). En 2000, les 18 à 24 ans à Montréal sont au deuxième rang des personnes vivant sous le seuil de faible revenu (37,4 %) (DSP/Région de Montréal, caractéristiques de la population/Faible revenu, population et familles, 1990 à 2000, recensement 2001/février 2004)

- ❖ Les 15 à 24 ans connaissent le plus fort taux de chômage, soit 13 % en moyenne en 2001. Alors que la moyenne du taux de chômage chez les 25 ans et plus de Montréal est de 9 %. (DSP/Les 29 CLSC d'un coup d'œil/Caractéristiques de la population liées au chômage, recensement 2001/septembre 2003).
- ❖ Cette proportion augmente significativement dans les quartiers les plus défavorisés (Parc Extension 17 %, Saint-Michel 18 %, Pointe Saint-Charles 22 %).
- ❖ Les jeunes hommes constituent une catégorie à risques. Jenson et Stroick estiment que les revenus annuels des jeunes entre 18 et 24 ont diminué de 30 % au cours des 15 dernières années. (Jenson & Stroick, 1999 : 15)
- ❖ « Si nous faisons des comparaisons entre Montréal et l'ensemble du Québec, on constate que dans la province, en 1999-2000, on comptait 26,4 % de finissants sans diplôme, contre 32,6 % dans l'ensemble des commissions scolaires de Montréal. Ce qui représente environ 4 200 décrocheurs par année. » Les garçons sont plus touchés par l'abandon de l'école avant l'obtention du diplôme que les filles.

Compte tenu qu'il y a une forte corrélation entre le taux de chômage au Québec et le niveau de scolarité, il est intéressant de rendre compte des données montréalaises en ce qui concerne le décrochage scolaire. De plus, plusieurs impacts négatifs découlent d'une faible scolarisation, tels qu'un état de santé moins bon, un taux de mortalité et de morbidité plus élevé, une fragilité sociale et une certaine difficulté d'adaptation en regard des changements technologiques. (Forum régional de l'Île de Montréal sur la persévérance, la réussite scolaire et le soutien aux raccrocheurs, p. 6, 23 mai 2002/Présentation de Michèle Fafard, MEQ)

L'analyse de cette catégorie d'âge est complexe. De fait, les jeunes ne sont pas nécessairement condamnés à la pauvreté chronique. Avancer en âge signifie souvent acquérir de nouvelles expériences de travail et développer de nouvelles stratégies de survie et très souvent, une augmentation des revenus.

o Les étudiants/étudiantes : une catégorie particulière

Les étudiants et étudiantes constituent une catégorie tout à fait particulière. Il est, en effet, difficile d'établir avec précision la proportion des personnes pauvres dans cette catégorie. Selon l'étude de Montgomery, il est clair qu'un certain nombre d'entre eux vivent des conditions difficiles en raison d'un faible niveau de revenu et d'un niveau d'endettement assez significatif. (Montgomery, 2000 : 14) L'enquête de Ricard réalisée pour la Fédération des Cégeps, en 1997, a établi un lien causal entre la fréquence des difficultés économiques et plusieurs aspects liés à la réussite éducative : augmentation du taux d'abandon de cours, du taux d'échec, des difficultés scolaires et personnelles. Les récentes déclarations des étudiants-es, suite à la modification du régime des prêts et bourses en 2004, semblent corroborer ces études.

La volonté et la capacité de changer leur situation est souvent présente mais les écueils sont nombreux. Par exemple, notons la difficulté de concilier vie familiale et études ou encore études et travail à temps partiel. Les démarches d'amélioration de leur situation risquent d'être entravées et elles entraînent parfois l'abandon des études et le maintien d'une situation précaire pendant plusieurs années. Par ailleurs, à plus ou moins long terme, les possibilités d'amélioration de leur situation sont meilleures que la moyenne de la population en raison de la capacité à occuper un emploi et de la possibilité de progression dans l'échelle sociale.

La situation des étudiants et des étudiantes est relativement peu documentée. D'ailleurs, bon nombre de statistiques n'incluent pas les étudiants et les étudiantes dans leurs catégories. Plusieurs dimensions commandent pourtant une attention particulière : l'impact des changements dans les transferts gouvernementaux de prêts et bourses, la contribution attendue des parents et les revenus de travail, notamment.

La pauvreté diminue chez les personnes âgées mais pas pour toutes

Avec l'instauration du régime de rentes du Québec, en 1966 et l'amélioration du régime de pension de vieillesse sur le plan fédéral, c'était prévisible : « le taux de faible revenu a diminué considérablement chez les personnes âgées ». Pour toutes les régions métropolitaines de recensement confondues, le taux de faible revenu chez ces dernières est passé de 36,8 % en 1980 à 20,8 % en 2000. À Montréal, comme dans toutes les régions métropolitaines de recensement, les taux de pauvreté ont connu une baisse importante (Heisz et McLeod, 2004 : 33).

- ❖ Le taux pour Montréal est passé de 35,5 % en 1996 à 31 % en 2001, un taux qui demeure cependant très élevé.
- ❖ La population montréalaise de plus de 65 ans compte 276 695 personnes (107 425 hommes, 40,3 %, et 169 270 femmes, 59,7 %) soit 15,3 % de la population montréalaise.

De cette population, les personnes âgées qui vivent seules présentent les plus grands facteurs de risque (faible revenu, isolement social, qualité de l'alimentation déficiente, etc.). L'ajout de dépenses supplémentaires comme la contribution au Régime d'assurance médicaments, a aussi un impact important sur les revenus disponibles pour les besoins essentiels – nous reviendrons sur cette question au chapitre Santé de ce document.

o Le profil d'une personne âgée recevant le supplément de revenu garanti

Une personne âgée, seule, qui compte seulement sur les prestations de la sécurité de la vieillesse se situe nettement en dessous du seuil du faible revenu (7 674 \$ d'écart pour une personne seule ou 61,2 % du seuil de faible revenu en 2003). Une personne seule n'ayant aucun autre revenu recevait 12 121 par année en 2003.

Elle est davantage fragilisée dans une ville comme Montréal où le coût du logement et du panier d'aliments subit des hausses constantes et importantes alors que l'indexation des pensions se fait à un niveau beaucoup moindre. Par exemple, dans son dossier noir sur le logement en 2003, le FRAPRU révèle que les personnes âgées doivent souvent consacrer une portion importante de leur revenu au loyer.

Conséquemment, elles doivent forcément rogner sur d'autres besoins dont l'alimentation, au détriment de leur santé.

Les personnes âgées qui vivent en couple ont de meilleures chances de s'en sortir parce que leurs revenus sont un peu plus élevés (5 093 \$ d'écart ou 79,4 % du seuil de faible revenu). Malgré la diminution de la proportion des personnes âgées pauvres attribuable en grande partie à la création de la RRQ et des régimes de pension privés, la fragilité économique ne cesse d'augmenter.

Les personnes âgées pauvres vivent une situation particulièrement difficile. À peu près 80 % des prestataires du Supplément de revenu garanti ⁵ sont des femmes. Il importe d'insister ici sur le fait que le Québec est la seule province qui compte des villes de 500 000 personnes et plus à ne pas offrir un supplément de revenu additionnel aux personnes âgées (Conseil national sur le bien-être social *Guide des pensions*, Été 1999). Les Québécois et surtout les Québécoises âgées demeurant dans une ville d'importance comme Montréal se retrouvent donc plus pauvres.

Des changements au programme de la sécurité de la vieillesse annoncés dans le budget fédéral de 1996 ont diminué d'une façon significative les revenus des personnes âgées immigrantes originaires de pays avec lesquels le Canada avaient une entente réciproque et qui ne recevaient pas déjà les prestations de la sécurité de la vieillesse. Ces personnes ne reçoivent plus qu'un supplément de revenu garanti partiel.

o Chômage, pauvreté et vieillissement

Selon Emploi-Québec, 55,4 % de la population âgée de 45 à 65 ans occupent un emploi à temps partiel (AQDR, 2003 : 4). Dans son avis sur les travailleurs vieillissants (2002), le Conseil des aînés estime qu'en 2000, on dénombrait 87 600 chômeurs âgés de 45 ou plus.

Les causes de leur chômage sont liées à l'évolution technologique et économique, à la discrimination, aux licenciements collectifs suite à la fermeture d'usines, de restructurations majeures, etc. La qualité des emplois occupés (emploi à temps partiel surtout) ainsi que le chômage prolongé des personnes âgées risquent de leur procurer des conditions de retraite désavantageuses. L'accroissement de la pauvreté chez ces personnes est d'ores et déjà prévisible. Cette population vieillissante aura besoin d'une attention particulière au cours de la prochaine décennie.

⁵ Pension accordée aux personnes âgées n'ayant pas ou peu de revenu à part la sécurité de la vieillesse

Aussi, la diminution du taux de faible revenu chez les personnes âgées devrait faire l'objet d'une analyse plus fine de la situation. Il semble évident que les différentes cohortes désignées sous le terme « personnes âgées » ne sont pas toutes confrontées aux mêmes réalités économiques. Contrairement à une idée trop répandue, les personnes âgées ne constituent pas un groupe homogène : la génération dite des « baby boomers » entre maintenant dans la période de la retraite et il est de plus en plus question du vieillissement général de la population. La réalité économique de ces derniers sera certainement différente des personnes du quatrième âge.

Une réflexion demeure certainement à faire sur les stratégies de préparation à la retraite plus complètes et mieux adaptées à la situation des aînés. Notre regard doit également se poser sur les coupures dans différents programmes sociaux, la non-indexation complète de la sécurité de la vieillesse et les difficultés économiques vécues par les travailleurs âgés, l'adaptation des services, etc.

La distribution géographique de la pauvreté

La pauvreté condamne souvent à vivre dans une sorte de ghetto au plan géographique ou résidentiel. Les aires d'habitation accessibles aux personnes qui ont des ressources financières limitées regroupent souvent des gens en situation difficile au plan social et économique et occupant des logements désuets et peu confortables.

Saint-Jacques et Sévigny (2003 : 24) ont relevé les arrondissements qui comptent les plus forte proportion de familles défavorisées :

❖ Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	34,3 %
❖ Montréal-Nord	33,2 %
❖ Sud-Ouest	32,8 %
❖ Côte-des-Neiges /Notre-Dame de Grâce	30,6 %
❖ Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	25,4 %
❖ Verdun	25,2 %

Mais, encore une fois, il convient de rappeler que ces vastes territoires sont « socialement diversifiés. »

o Des personnes à faible revenu dans les quartiers à faible revenu

L'habitat dépasse la question du logement et fait appel à l'occupation d'un territoire donné. Forcément, occuper un logement ou une maison réfère à l'appartenance à un territoire donné. La pauvreté se concentre souvent dans certaines zones à l'intérieur des villes ; à l'intérieur même d'un quartier, on peut retrouver ce que l'on qualifie de « poches de pauvreté ». Par ailleurs, Statistique Canada réfère à la notion de « quartier à faible revenu » pour caractériser un secteur de recensement dont plus de 40 % des résidents et résidentes ont un faible revenu.

Selon l'étude la plus récente réalisée par A. Heisz et L. McLeod, analystes à Statistique Canada, «la concentration de personnes à faible revenu dans les quartiers à faible revenu a augmenté, indiquant que les personnes à faible revenu ont davantage tendance à vivre dans les quartiers à faible revenu. (Heisz et McLeod, 2004 : 51 - 52)

Montréal suit la tendance canadienne qui veut que la différence entre les quartiers riches et les quartiers pauvres ait augmenté entre 1980 et 2000, tout particulièrement depuis 1990. Dans l'ensemble des quartiers urbains de recensement, entre 1980 et 2000, les plus pauvres se sont appauvris et les plus riches se sont enrichis. (Heisz et McLeod, 2004 : 42)

À Montréal, on trouve trois grappes importantes de secteurs de recensement à faible revenu (Heisz et McLeod, 2004 : 58) :

- 1) La majorité des secteurs de recensement situés au sud de la rue Sainte-Catherine vers le fleuve Saint-Laurent ;
- 2) Le secteur Nord de Côte-des-Neiges (forte proportion de nouveaux immigrants) ;
- 3) L'Est du Plateau Mont-Royal

« Entre 1980 et 2000, la répartition de l'emplacement des quartiers à faible revenu à Montréal a changé de façon substantielle. **Deux secteurs distincts qui étaient à faible revenu en 1980 ne l'étaient plus en 2000 :**

- 1) Le corridor est-ouest des quartiers adjacents aux rues Saint-Denis et Saint-Laurent ;
- 2) Un groupe important de quartiers plus à l'est de Saint-Laurent » (Heisz et McLeod, 2004 : 59).

Ce phénomène trouve sans doute une explication dans l'embourgeoisement de certains quartiers centraux.

Les données de la Direction de la santé publique de Montréal illustrent, quant à elles, le fait que les personnes en difficulté se concentrent dans certaines zones précises selon les territoires de CLSC. Rappelons que la proportion de la population vivant sous le seuil de faible revenu est de 29,0 % sur l'île de Montréal.

Répartition de la population à faible revenu selon les territoires des CLSC

1. **Plus de 45 %**
Parc Extension (**52,1 %**),
Pointe-St-Charles (49,3 %),
Des Faubourgs (Centre-Sud) (47,5 %),
Hochelaga-Maisonneuve (46,0 %),
St-Henri (46,0 %).
2. **De 40 % à 45 % :**
St-Michel (41,0 %).
3. **De 35 à 40 % :**
Montréal-Nord (39,5 %),
La Petite Patrie (36,7 %).
4. **De 30 à 35 % :**
St-Louis-du-Parc (34,2 %),
Villeray (33,9 %),
Côte-des-Neiges (32,8 %),
Verdun/Côte St-Paul (31,3 %),
Métro (31,6 %),
Rosemont (30,8 %),
St-Laurent (30,3 %),
Bordeaux-Cartierville (30,1 %).
5. **De 25 à 30 % :**
Plateau-Mont-Royal (27,9 %),
St-Léonard (27,0 %),
Ahuntsic (26,6 %),
NDG/Montréal-Ouest (26,7 %).
6. **De 20 à 25 % :**
Olivier-Guimont (24,7 %),
Mercier-Est/Anjou (23,7 %),
La Salle (23,5 %),
Du vieux Lachine (23,2 %),
René-Cassin (21,3 %),
Rivière-des-Prairies (20,5 %).
7. **Moins de 20 % :**
Pointe-aux-Trembles (19,7 %),
Pierrefonds (14,7 %),
Lac St-Louis (**8,4 %**).

(Source : Choinière, 2003 : 1)

En réalité, on parle alors de la concentration de catégories de personnes touchées par la pauvreté dans un espace géographique donné. Ces enclaves comprennent souvent un grand nombre de propriétés locatives, des logements dans un état plus ou moins acceptable, des logements sociaux, etc. Les zones les plus défavorisées comptent aussi le plus grand nombre de familles monoparentales, majoritairement sous la responsabilité de femmes.

D'une façon générale, ces zones étalent aussi une détérioration générale des espaces publics (rues, parcs, commerces, services divers) comme c'est le cas dans plusieurs secteurs de l'est de Montréal. Déjà, un tel constat indique qu'en recherchant des solutions à la pauvreté urbaine, les interventions prioritaires doivent viser d'abord ces catégories de personnes fragiles au plan social, économique, culturel et politique. Selon Statistique Canada, les catégories de population les plus vulnérables se concentrent de plus en plus dans ces zones critiques.

«Les nouveaux immigrants, les Autochtones et les familles monoparentales sont plus susceptibles que les autres groupes d'habiter des quartiers à faible revenu. En 2000, 11,7 % des Autochtones ont habité des quartiers à faible revenu, tout comme 9,7 % des nouveaux immigrants et 8,7 % des membres de familles monoparentales. Parmi les résidents de toutes les régions métropolitaines, seuls 4,4 % d'entre eux ont habité des quartiers à faible revenu.

Dans de nombreuses régions métropolitaines, les nouveaux immigrants composent une proportion importante et en hausse des résidents de quartiers à faible revenu. À Toronto, la proportion des résidents de quartiers à faible revenu composés de nouveaux immigrants a augmenté, étant passée de 24,4 % en 1980 à 39,1 % en 2000. À Montréal, cette proportion est passée de 7,8 % à 19,4 % » (Statistique Canada, 2004 : 2).

Les tableaux suivants illustrent l'évolution et le portrait de la répartition de la population dans les quartiers à faible revenu selon le dernier recensement.

**PART DE LA POPULATION MONTRÉLAISE
SELON LE GROUPE DANS LES QUARTIERS
À FAIBLE REVENU EN 2000**

Autochtones	Nouveaux immigrants	Autres Immigrants	Autres	Familles Monoparentales
0,4 %	19,4 %	23,3 %	57,0 %	13,4 %

(Source : Heisz et McLeod, 2004 : 70)

**PROPORTION DE NOUVEAUX IMMIGRANTS
DANS LA POPULATION MONTRÉLAISE VIVANT
DANS LES QUARTIERS À FAIBLE REVENU ENTRE 1980 ET 2000**

1980	1985	1990	1995	2000	Variation ⁶
7,8 %	10,6 %	13,6 %	17,8 %	19,4 %	11,6 %

(Source : Heisz et McLeod, 2004 : 70)

**PROPORTION D'ENFANTS, DE PERSONNES ÂGÉES
ET DE PERSONNES MEMBRES D'UNE FAMILLE MONOPARENTALE
DANS LA POPULATION MONTRÉLAISE
VIVANT DANS DES QUARTIERS À FAIBLE REVENU EN 2000**

Population générale	Enfants	Personnes âgées	Familles monoparentales	Personnes seules 45 à 64 ans
5,8 %	5,8 %	5,8 %	9,7 %	9,0 %

(Source : Heisz et McLeod, 2004 : 72)

⁶ La variation est basée sur la différence entre 2000 et 1980.

**AUTRES CARACTÉRISTIQUES DES QUARTIERS MONTRÉLAIS
À FAIBLE REVENU EN 2000 EN POURCENTAGE**

Caractéris- tiques	Adultes en âge de travailler sans revenu de travail	Taux de chômage	Taux d'activité	Adultes sans diplôme d'études secondai- res	Taux de scolari- sation des 15 à 24 ans	Part du revenu total provenant de transferts
Quartiers à faible revenu	25,7 %	13,9 %	43,1 %	38,7 %	60,2 %	25,4 %
Autres quartiers	9,3 %	7,1 %	51,9 %	26,3 %	68,2 %	12,8 %

(Source : (Heisz et McLeod, 2004 : 73)

Comme on peut le constater, les habitants des quartiers à faible revenu se définissent par les caractéristiques connues :

- ❖ Nouveaux immigrants, familles monoparentales et personnes âgées avec un taux de chômage plus élevé que dans la population en général (13,9 %);
- ❖ Un niveau de scolarisation plus faible (60,2 %);
- ❖ Et une part plus élevée de revenus de transferts gouvernementaux (25,4 %), soit le double de celui de la population.

Les territoires soumis à l'étude ne sont pas homogènes. Des réalités de pauvreté et d'immigration échappent souvent à la généralisation. Chose certaine cependant la situation des quartiers pauvres commande un effort particulier afin pour contrer l'appauvrissement et l'exclusion, notamment en favorisant l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies et en augmentant le nombre de logements sociaux et communautaires.

Pauvreté et conditions de vie

o Accessibilité et conditions de logement : pas évident

Montréal : Distribution du parc immobilier selon l'âge de construction et mode d'occupation.

	Montréal	
	Possédés%	Loués%
1920 ou avant	4,8	5,7
1921-1945	6,1	10,8
1946-1960	17,9	23,2
1961-1970	16,0	24,5
1971-1980	18,5	17,5
1981-1985	8,9	6,6
1986-1990	12,4	6,5
1991-1995	8,5	3,6
1996-2001	6,9	1,7

Source : Statistique Canada 2001

Montréal est surtout une ville de locataires. Les logements loués constituent 64,2 % des logements, tandis que la proportion est de 42 % pour l'ensemble du Québec. Depuis 1980, un plus grand nombre de logements possédés (261 495 unités) ont été construits comparativement aux logements loués (129 695 unités). La situation du logement destiné à la location s'est dégradée entre 1996 et 2001, puisqu'il ne s'est construit que 12 290 unités, soit quatre fois moins que les logements possédés (APCHA, 2004).

Le marché résidentiel montréalais connaît une forte hausse. Le prix moyen des immeubles résidentiels existants a augmenté considérablement depuis 2000. Entre le premier trimestre de 2000 et le deuxième trimestre de 2004, le prix d'une maison unifamiliale est passé de 173 000 dollars à 312 000 dollars; tandis que celui des copropriétés est quant à lui passé de 120 000 dollars à 215 000 dollars. Cette situation a d'ailleurs fait réagir la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans son bulletin de santé de Montréal, 2003 où on peut lire, « la hausse rapide du prix de l'immobilier ces dernières années (...) a entraîné une détérioration de l'indice d'accessibilité au logement, ce qui signifie que le niveau de vie relativement supportable qui prévaut actuellement pourrait ne pas subsister dans un prochain avenir. »

Les coûts de loyers connaissent aussi une hausse importante ce qui entraîne une pénurie de logements locatifs abordables. Les données récentes de la Société canadienne hypothèques et de logement (SCHL) indiquent une hausse du coût moyen des loyers de 14 % en trois ans. Cette donnée porte sur l'ensemble du parc locatif et gagnerait à être revue car les logements qui se libèrent se louent à prix fort. Toujours selon la SCHL, la disponibilité de logements sous le seuil de 600 dollars de loyer mensuel se situe à 0,6 %.

Les effets combinés de la hausse des prix des immeubles et les augmentations de loyer ont un impact plus significatif sur la qualité de vie des personnes à faible revenu et sur leurs capacités de subvenir aux autres besoins essentiels qu'ailleurs au Québec.

Selon les données de Statistique Canada de 2001, il y aurait une amélioration de la situation dans le logement depuis 1996, mais ce constat est fortement nuancé par le FRAPRU. Pour cet organisme :

« Le recensement de 2001 a été réalisé avant que l'actuelle pénurie de logements locatifs ne fasse sentir ses effets. Or, cette pénurie, qui affecte 80 % des locataires du Québec, a eu un impact majeur sur le coût des loyers. Pour ne donner qu'un exemple, entre 2000 et 2003, dans la région métropolitaine de Montréal, le loyer moyen a augmenté de 15,3 % dans les logements d'une chambre à coucher, de 13 % dans ceux de deux chambres et de 12,7 % dans ceux de trois chambres. Les revenus des locataires n'ont pas suivi le même rythme. Si la situation s'était améliorée de 1996 à 2001, elle s'est donc sérieusement détériorée depuis, dans la plupart des grands centres urbains du Québec » (FRAPRU, 2003 : 1).

TABLEAU TIRÉ DU DOSSIER NOIR : LOGEMENT ET PAUVRETÉ AU QUÉBEC,

NOUVELLE ÉDITION JANVIER 2004 : FRAPRU

Pourcentage de ménages locataires consacrant plus de 50 %, 60 % et 80 % du revenu en loyer, en fonction du revenu, en 2001

Revenu	Paient plus de 50 %	Paient plus de 60 %	Paient plus de 80 %
10 000 \$ et moins	81,5	71,3	53,8
15 000 \$ et moins	57,3	44,9	30,9
20 000 \$ et moins	43,9	33,5	22,6

Recensement de 2001.

Une personne seule vivant de prestations d'assistance emploi recevait 6 544 \$ en 2003. Une personne seule vivant de pensions de la sécurité de la vieillesse et du Supplément du revenu garanti recevait 12 121 \$ et une personne seule travaillant au salaire minimum ne gagnait que 12 533 \$. Ces sommes condamnent les personnes à faible revenu à la précarité par rapport à leurs conditions de logement et limitent considérablement leur capacité à subvenir à leurs autres besoins essentiels.

Le FRAPRU constate, en effet, une diminution du nombre de locataires consacrant « un pourcentage exagéré de leur revenu en loyer entre le recensement de 1996 et celui de 2001. » et fournit deux explications :

« Il s'agit de la faible augmentation du coût des loyers durant cette période (5,1 %) et surtout de la hausse moyenne du revenu de ces ménages au cours de ces cinq années. Leur revenu annuel médian est en effet passé de 21 189 \$ à 26 088 \$, ce qui est supérieur à la hausse du coût de la vie durant cette période. Cette amélioration de la situation entre les deux derniers recensements ne vient cependant pas contrecarrer un phénomène plus durable, soit l'appauvrissement des locataires au cours des dernières décennies. Malgré l'embellie de la fin des années 90, le revenu médian des ménages locataires a diminué de 17,5 % entre 1980 et 2000, si on tient compte de la hausse du coût de la vie. Pendant la même période de vingt ans, le loyer médian, lui, a progressé de 3,6 % ». (FRAPRU, 2004 : 2)

Dans les quartiers à faible revenu, les conditions de logement laissent souvent à désirer et la proportion du revenu versée pour se loger est plus élevée que dans la population en général. Selon le recensement de 2001, 30,1 % des logements locatifs au Québec ont besoin de réparations. Lors du recensement précédent, ce pourcentage était de 28,4 %. Le pourcentage de logements nécessitant des réparations majeures est de 7,7 %, mais s'établit à 8,9 % à Montréal et dépasse 10 % dans plusieurs quartiers. (FRAPRU)

Selon les informations obtenues de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), près de 20 000 demandes provenant de familles, de personnes seules et de personnes âgées sont en attente de logements à loyers modiques⁷. Selon toujours l'OMHM, près de 62 % des familles inscrites sur la liste d'attente vivent une situation de surpeuplement.

La situation difficile du logement vient aussi compliquer la vie des personnes sans-abri de Montréal. Selon Fournier et al (1998), le nombre de personnes en situation d'itinérance (à savoir les personnes utilisatrices des services qui leur sont dévolus) est estimé à 28 214 personnes différentes à Montréal dont 12 666 ont été sans domicile fixe au cours des douze derniers mois. Les refuges connaissent une crise depuis 2002 et certains observateurs notent une diminution du nombre de maisons de chambres depuis près d'une quinzaine d'années ce qui rend précaire la situation des personnes déjà vulnérables.

Dans une étude sur l'application du droit fondamental à un logement, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec souligne que le logement est un droit « parce qu'il correspond à un besoin qui dépasse la seule nécessité de se loger. Habiter un logement ou une maison signifie vivre dans un milieu donné, appartenir à un univers physique et référentiel au plan symbolique, culturel et social ». (CDDPDJ, 1997 : 7) En ce sens, quand on tente de comprendre la dynamique du rapport entre les gens et leur quartier, on découvre que le logement est lié à un milieu de vie, à un ensemble névralgique au plan des services, de la vie communautaire et professionnelle.

Les études récentes sur les conditions de logement et l'accès au logement pour les personnes à faible revenu nous indiquent clairement l'importance d'investir davantage dans le développement du logement social. La crise du logement actuelle pointe également dans cette direction. Se loger convenablement est un besoin essentiel et contribue d'une façon importante à la qualité de vie, que ce soit pour les familles, les

⁷ Logements où les loyers sont fixés en fonction de la capacité de payer des locataires.

personnes âgées ou les personnes seules pauvres pour lesquelles il n'existe pas de programme actuellement. Les divers types de solutions dont le logement social et le logement coopératif font partie, gagneraient à être encouragés.

Enfin, comme le précisait la Direction de la santé publique en 2002, « l'application par les municipalités de normes de salubrité et de sécurité dans le logement locatif doit être soutenue et encouragée ». (RRSSSM, 2002, op.cit)

L'éducation, la réussite scolaire et la pauvreté

C'est bien connu, la pauvreté affecte les possibilités d'accès à l'éducation, surtout supérieure, et le faible niveau de scolarité contribue à maintenir un état de pauvreté. Par exemple, « au test de compréhension de l'écrit de l'EIAA⁸, une proportion très élevée (28 %) des Québécois étaient des analphabètes fonctionnels, contre 20 % des Canadiens ailleurs. » (Statistique Canada, 1996)

« Le Québec se classe à la queue des provinces pour la proportion des 19-20 ans qui complètent leurs études secondaires et aujourd'hui encore, les écoles secondaires québécoises connaissent le plus fort taux de décrochage au pays ». (Milner, 2004 : A-9)

Une étude de la Communauté métropolitaine de Montréal reprise par Alain Dubuc du journal La Presse (10 janvier 2004) rapporte des données assez troublantes quand on sait que la sous-scolarisation s'avère un facteur générateur de pauvreté :

- ❖ « Montréal arrive toujours au 25^e rang des grandes villes nord-américaines quant à la scolarisation de sa population. (...) »
- ❖ Près de 15 % de la population montréalaise n'a pas complété un secondaire III, ce qui nous place encore une fois en queue de peloton, loin derrière Seattle à 3,1 % (...).
- ❖ Le groupe des 65 ans et plus pèse de tout son poids, mais, de façon tout à fait surprenante, la situation n'est guère meilleure dans le groupe qui comprend les « baby-boomers » (45-64 ans).
- ❖ Près de 15 % de ce groupe n'a pas complété un secondaire III, le pourcentage le plus élevé de ce groupe d'âge de toutes les villes comparées ». (Dubuc, 2004 : 1)

Saint-Jacques et Sévigny résument bien l'impact de la pauvreté sur l'apprentissage dès le jeune âge :

« Selon une étude canadienne, la capacité d'utiliser le langage, qui est l'une des

⁸ L'enquête internationale sur l'analphabétisme des adultes menée en 1996.

principales compétences nécessaires aux enfants pour réussir à l'école, varie fortement selon le statut socio-économique. Le retard dans le développement du vocabulaire est beaucoup plus fréquent chez les enfants des familles à faible revenu (36 %) que chez ceux des familles à revenu élevé (8 %). De même, le risque d'avoir recours à une éducation spécialisée est deux fois plus grand chez les enfants de famille à faible revenu que chez ceux issus de familles à revenu moyen ou élevé.

Il y a d'autres facteurs de risque qui peuvent influencer la réussite scolaire, notamment ceux reliés à des attitudes inadéquates, telles que le repli sur soi, l'agressivité, la faible estime de soi, la perception négative de l'école. Statistiquement, ces facteurs de risque apparaissent plus fréquemment dans les milieux socio-économiques défavorisés ». (Saint-Jacques et Sévigny, 2003 : 33)

Ces considérations induisent que toutes les dimensions du vécu de la période d'apprentissage de l'enfant et du jeune en milieu défavorisé ont de fortes chances d'influencer les possibilités d'obtenir un diplôme voire même de tenter d'en obtenir un.

« Le pourcentage d'élèves qui n'ont pas obtenu leur diplôme ou qui l'ont obtenu avec retard s'élève à 24 % lorsqu'ils proviennent d'une zone très favorisée, comparativement à 62,4 % pour ceux qui résident dans une zone très défavorisée » (Saint-Jacques et Sévigny, 2003 : 34).

La présente rentrée scolaire nous incite à ajouter que la « gratuité scolaire » coûte cher aux parents et a une incidence importante sur les familles pauvres. En effet, la Fédération des comités de parents indiquait qu'entre 1999 et 2004, les frais du matériel scolaire obligatoire avaient augmenté de 43 %. Pendant la même période, l'indice des prix à la consommation augmentait de 12,5 %. (Indice IPC-Canada 1999-2004)

o L'accès aux études post-secondaires : les obstacles toujours nombreux

« Au cours des derniers vingt ans (1979-1997), le taux de participation aux études universitaires a doublé (9 % à 19 %) pour les jeunes dont le revenu parental exprimé en dollars constants de 2001 était inférieur à 25 000 \$. Cependant, ce taux est encore inférieur de moitié à celui (38 %) des élèves dont le revenu des parents dépasse 100 000 \$ par année. Une donnée que confirme Statistique Canada. L'institution révèle que 40 % des jeunes qui n'ont jamais entrepris d'études post-secondaires évoquent des

raisons financières comme obstacle principal à la poursuite de leur scolarité » (Dubuc, 2004)

L'Observatoire économique et urbain, complète cette information en précisant que :

- ❖ « Un total de 15 % de la population n'a pas atteint la 9^e année de scolarité ». (O.E.U., 2004 ; 6)
- ❖ Le dernier recensement révèle que 30,3 % de la population adulte montréalaise a obtenu un diplôme universitaire. Ce pourcentage semble d'autant plus acceptable qu'il est en croissance.

En principe, toute la population diplômée peut compter sur une formation permettant l'accès à un emploi bien rémunéré. Mais, les individus originaires d'un milieu défavorisé ont moins tendance à poursuivre des études supérieures et rencontrent plus de difficultés dès le début de leur processus d'apprentissage.

La situation actuelle ne devrait-elle pas être une occasion pour imaginer des actions pour aider les jeunes des milieux défavorisés dans le cheminement scolaire?

Les décisions en santé peuvent aussi être sources d'appauvrissement

En 1997, l'Organisation mondiale de la santé concluait sa quatrième conférence internationale de la promotion de la santé à Jakarta en déclarant que « La plus grande menace à la santé est la pauvreté ».

Ces propos ont trouvé écho à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal qui écrivait, en 2002, « en effet, les conditions socio-économiques apparaissent comme un puissant déterminant de la santé et de la maladie. (...) Les inégalités socio-économiques se traduisent par des inégalités en terme de santé et de bien-être, qui se reflètent et se résument, en bout de piste par des écarts importants dans l'espérance de vie ». (Extraits RRSSSM, Mémoire Loi 112, 2002)

o Des écarts alarmants dans l'espérance de vie

Par exemple, l'espérance de vie dans le territoire du CLSC des Faubourgs est de 71,6 ans alors qu'au Lac St-Louis, elle est de 82,3 ans – un écart de près de 11 ans. Les personnes pauvres vivent moins longtemps et moins bien que leurs concitoyens-ennes mieux nantis. Cette réalité a été mentionnée à de nombreuses reprises par le passé et elle demeure tout aussi inacceptable.

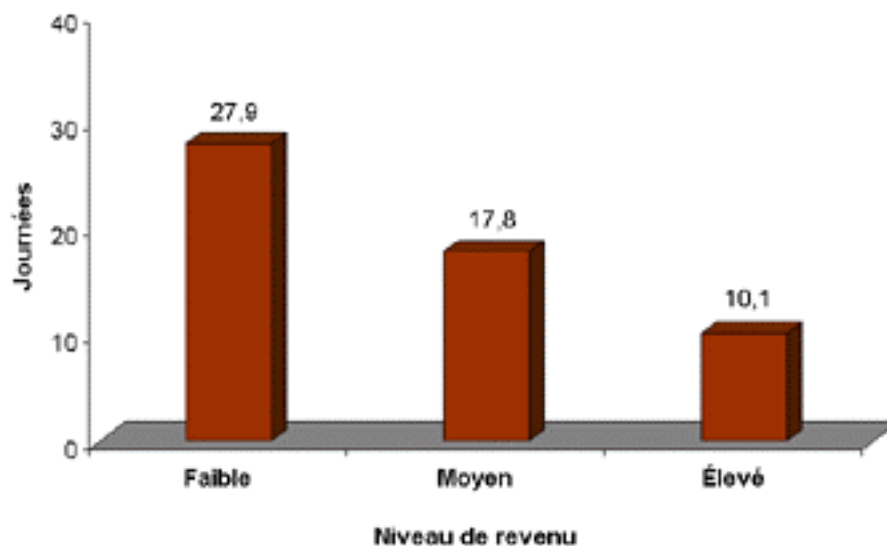
À ce triste portrait, il faut ajouter que dans les quartiers à faible revenu le recrutement des médecins n'est pas une chose aisée. Par exemple, à Pointe St-Charles, il y a l'équivalent de seulement trois médecins œuvrant à temps plein à la Clinique communautaire et deux autres, à temps partiel dans des cliniques privées du quartier. Selon les dernières données de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, 1 964 généralistes et 3 494 médecins spécialistes pratiquent dans la région de Montréal. Au Québec, il y a une moyenne de 212 médecins par 100 000 habitants. Si on applique ce ratio à la population de la Pointe St-Charles (14 000 citoyens), il devrait y avoir plus de 27 médecins œuvrant dans ce quartier.

o L'incidence de la pauvreté sur l'état de santé

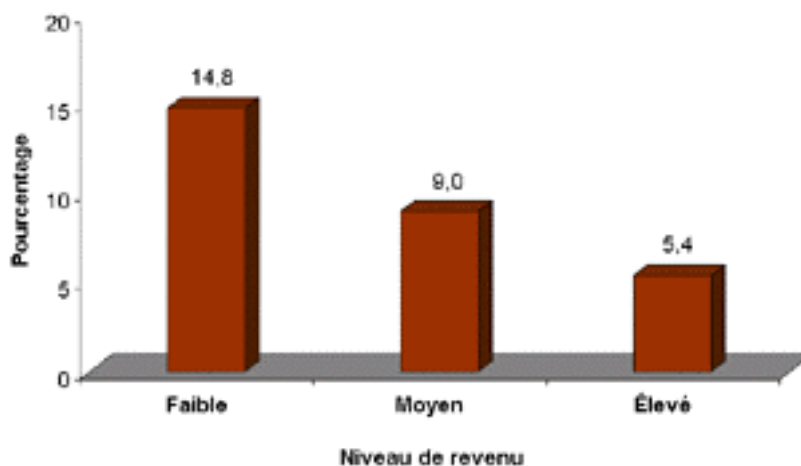
Les tableaux suivants illustrent bien l'incidence de la pauvreté sur la morbidité des personnes à faible revenu. Même si elles risquent plus d'être confrontées à la maladie, elles n'utilisent pas plus les services de santé que les classes mieux nantis. Dans ce

cas, il ne serait pas exagéré de parler de leur sous-consommation relative des services de santé.

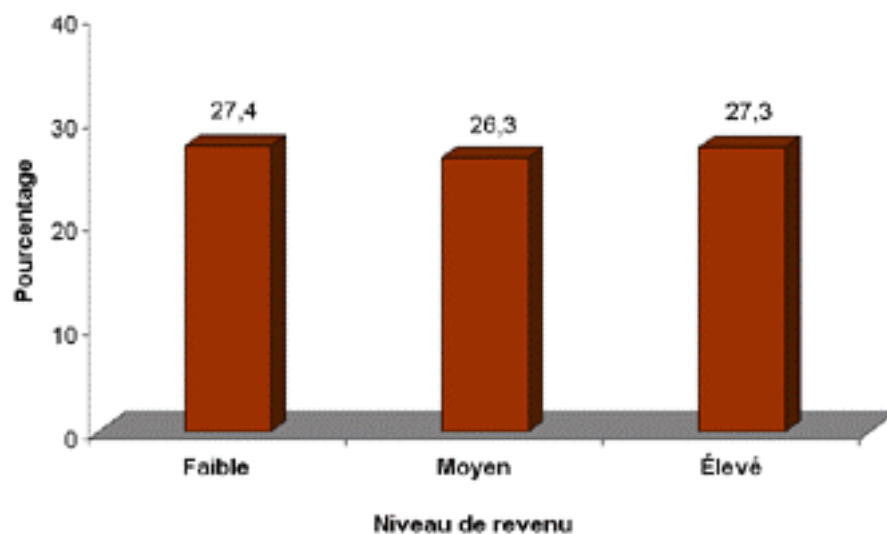
Moyenne annuelle de journées d'incapacité par personne selon le niveau de revenu, Montréal-Centre, 1998



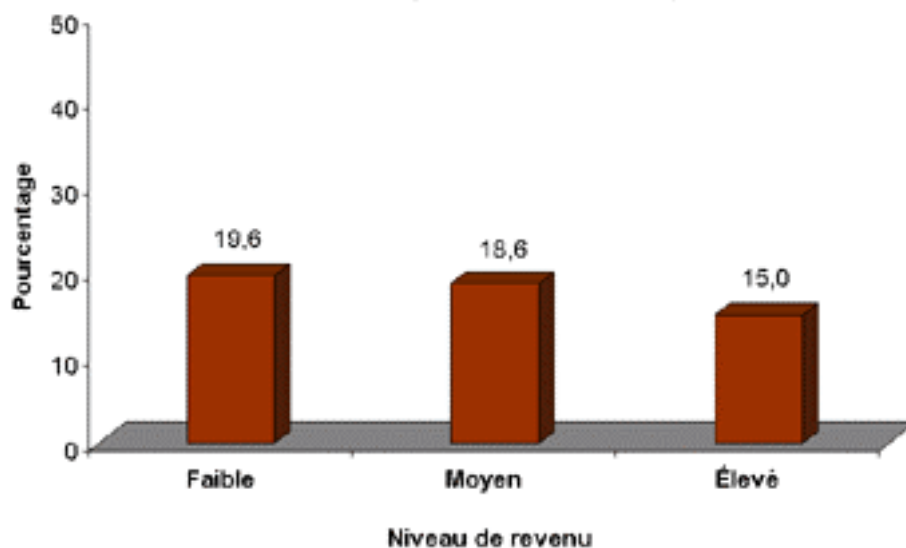
Proportion de personnes ayant une limitation d'activités à long terme selon le niveau de revenu, Montréal - Centre, 1998



Proportion de personnes ayant consulté un professionnel de la santé au cours d'une période de deux semaines selon le niveau de revenu, Montréal-Centre, 1998



Proportion de personnes ayant consommé trois médicaments différents et plus sur une période de deux jours selon le niveau de revenu, Montréal-Centre, 1998



o Des décisions qui appauvrissent les plus pauvres

Par ailleurs, ce qui est moins nommé et moins documenté, c'est le fait que plusieurs décisions dans le domaine de la santé et des services sociaux, au cours de la dernière décennie, ont contribué à creuser un autre gouffre financier dans le budget des personnes sous le seuil de faible revenu.

Par exemple, lors de l'instauration du régime d'assurance-médicaments, entré en vigueur en 1996, le gouvernement québécois a mis fin à la gratuité des médicaments pour les personnes à faible revenu. Aujourd'hui, les personnes assistées sociales sans contraintes sévères à l'emploi contribuent pour un montant maximal de 8,33 \$ par mois. Cette mesure touche 192 361 personnes à Montréal. (Régie de l'assurance-maladie du Québec, Statistiques 2003) Le résultat fut le même pour toutes les personnes âgées recevant la totalité du Supplément de revenu garanti et plus dramatique encore pour ceux recevant le Supplément de revenu garanti partiel. Le Parti libéral du Québec s'est engagé, dans son programme électoral 2003, à rétablir la gratuité des médicaments pour les personnes à faible revenu. Cette volonté a été réitérée lors du symposium sur l'utilisation optimale des médicaments en mai 2004, à Québec. Sans doute que le Forum régional de développement social ne pourra qu'applaudir une telle initiative gouvernementale.

L'appauvrissement des personnes à faible revenu s'est également accentué par l'érosion des services publics d'aide domestique et le transfert, à terme, de ces services destinés aux personnes ayant des incapacités, des institutions publiques vers les entreprises d'économie sociale. Précisons que ces entreprises sont tenues de facturer un minimum de 4 \$ de l'heure à des personnes pauvres même si l'entretien ménager est une des conditions de leur maintien dans la communauté.

La désassurance des soins dentaires pour les enfants de 10 à 16 ans au début des années 1990 a fait en sorte que le Québec affiche maintenant un des pires bilans dentaires d'Amérique du Nord. Les parents pauvres n'ont tout simplement pas les moyens d'assumer de telles dépenses.

Depuis la désassurance des soins de la vue, en 1993-1994, les personnes à revenu modeste se privent d'examen d'optométrie ou les espacent indûment faute de pouvoir se les payer. Pour les personnes âgées, dont 63 % vivent avec un revenu annuel inférieur à 15 000 \$⁹, les conséquences d'une telle désassurance pourraient aisément être dramatiques voire même compromettre leur autonomie.

⁹ Données du Conseil des aînés.

Ces désassurances et d'autres ont fait en sorte d'augmenter considérablement la part des dépenses de santé assumées individuellement. En effet, « les dépenses privées de santé représentaient en 1977, 17 % des dépenses totales de santé. En 1997, elles avaient presque doublé pour atteindre 32,6 %. Les dépenses privées représentent aujourd'hui 683 \$ par année et par habitant alors que 52 % des contribuables québécois vivent avec moins de 20 000 \$ par année ». (Coalition Solidarité Santé, Mémoire présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, 2000)

La sécurité alimentaire compromise

L'insécurité alimentaire est une composante essentielle à la compréhension du vécu de la pauvreté lié à l'insuffisance du pouvoir d'achat et d'approvisionnement. L'alimentation est un des premiers besoins de l'être humain et quand les ressources matérielles et financières deviennent ou sont déficientes, ce droit est compromis. On ne peut parler d'insécurité alimentaire sans la situer par rapport à l'objectif à atteindre, la sécurité alimentaire.

« La sécurité alimentaire, c'est lorsque toute une population a accès, en tout temps et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable au point de vue social et culturel, que les individus ont un pouvoir d'achat adéquat et qu'ils ont accès à une information simple et fiable qui confère des habiletés et qui permet de faire des choix alimentaires éclairés. » (Rouffignat, J. et coll. 2002 : 23)

Il est difficile de mesurer d'une façon chiffrée et globale, l'étendue de ce problème chez les personnes à faible revenu. Plusieurs indicateurs existent, notamment celui de l'utilisation des banques alimentaires.

- ❖ Ces banques auraient doublé leur nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices entre 1989 et 2001, estime l'Association canadienne des banques alimentaires.
- ❖ Au Québec, une enquête de Santé Québec effectuée en 1998 révélait que 8,3 % des familles québécoises vivent l'insécurité alimentaire. (Dubois et coll., 2000)
- ❖ Pour sa part, Montréal se situe au deuxième rang des villes canadiennes où l'insécurité alimentaire touche une bonne partie de la population : 16,2 % de la population montréalaise de 12 ans et plus, soit une personne sur six vit l'insécurité alimentaire contre 17,1 % pour Calgary qui vient en tête. (DSPM, 2004 : 1)
- ❖ Les femmes sont particulièrement touchées, soit 16,3 % d'entre celles qui ont vécu l'insécurité alimentaire versus 13,9 % des hommes. (DSPM, 2004 : 1)
- ❖ L'insécurité alimentaire est plus répandue chez les personnes de 12 à 39 ans, tout particulièrement entre 30 et 39 ans (23,1 %) alors qu'elle atteint un plancher chez celles de 65 ans et plus. C'est donc dire que les personnes les plus

touchées se trouvent dans une période habituellement productive de leur vie.

- ❖ D'autres facteurs se greffent au statut de la personne : le faible niveau de scolarité (14,3 %), le chômage (27,1 %), emploi non qualifié (8,9 %) et faible niveau de revenu (38,7 %) (Dubois et coll. 2000 : 170). Ces données doivent être interprétées avec prudence, estime l'Institut de la statistique du Québec en raison d'un coefficient de variation entre 15 % et 25 %. Ces données fournissent quand même un aperçu de l'état de la situation et démontrent que la combinaison de plusieurs facteurs génèrent l'incapacité à satisfaire un besoin aussi fondamental que l'alimentation.
- ❖ Les nouveaux arrivants semblent particulièrement touchés par ce problème : 30,6 % des immigrants arrivés à Montréal depuis 1994 vivent l'insécurité alimentaire et il faut certainement faire le lien avec le taux élevé des immigrants vivant sous le seuil de pauvreté. Les immigrants arrivés avant 1994 vivent la situation avec moins d'intensité (19,2 %), mais quand même un peu plus que l'ensemble de la population montréalaise (12,8 %). (Dubois et coll. 2000 : 170)

Évidemment, il y a une forte corrélation entre le faible revenu et l'insécurité alimentaire. Chez les Montréalais et les Montréalaises, 48,6 % qui ont un faible revenu vivent l'insécurité alimentaire, alors que seulement 13,6 % qui ont un niveau de revenu moyen se trouvent confrontés à cette réalité.

Pour Rouffinat, « C'est la pauvreté et surtout l'extrême pauvreté, qui poussent les personnes vers les groupes de soutien alimentaire. En effet, parmi les demandeurs d'aide, plus de la moitié vivent avec moins de 50 % de ce qui est considéré comme le seuil de pauvreté. » (Rouffinat, 2002 : 7)

- ❖ Les prestations de sécurité du revenu (assistance emploi), surtout pour les personnes seules considérées comme n'ayant aucune contrainte à l'emploi était de 6 544 \$ en 2003 tandis que le seuil de faible revenu (SFR) était de 19 795 \$. La prestation ne représente que 34,1 % du SFR.
- ❖ Un prestataire considéré comme ayant des contraintes sévères à l'emploi recevait 9 714 \$ ou 49 % du SFR.
- ❖ À Montréal, 71 % des ménages recevant des prestations de l'assistance emploi comptait une seule personne. Ce pourcentage indique une augmentation depuis 1996 car la proportion de ces ménages était alors de

65 %. (Chouinard, DSP 2003 : 5) Ces 87 770 personnes seules qui vivent la pauvreté extrême ont de grandes difficultés à se nourrir.

Avec la crise du logement et le taux d'effort pour le loyer, la contribution accrue au paiement des services sociaux et de santé, il leur reste peu de marge financière pour répondre à ce besoin pourtant essentiel.

o L'insécurité alimentaire : des conséquences désastreuses

Au plan montréalais comme partout ailleurs, l'insécurité alimentaire entraîne des conséquences désastreuses pour les personnes, notamment au plan de la détérioration de la santé. Évidemment, comme le souligne Montgomery (2000 : 18), « une mauvaise alimentation pendant une période prolongée entraîne souvent un déséquilibre en terme de développement ou de maintien de la santé, tout particulièrement chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées ». L'étude Blackburn (1991) a explicité cette problématique en détail. La notion du droit à l'alimentation n'est pas nouvelle mais elle est loin d'être acquise.

« Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture qualitativement et quantitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne. » (Jean Ziegler, *Le droit à l'alimentation*, 2003 : 17)

« Le marché dessert mal les secteurs défavorisés; d'autre part, la formation de consommateurs avertis et compétents en matière alimentaire n'est que peu ou pas soutenue par les institutions publiques. Ces deux états de fait, conjugués l'un à l'autre dans un contexte de faible revenu, résultent en une alimentation de deuxième classe pour les populations en cause. Il y a là nécessité d'inventer des pratiques novatrices rassemblant des partenaires du milieu scolaire, agro-alimentaire, socio-sanitaire et communautaire pour faire en sorte que le besoin le plus fondamental entre tous soit comblé adéquatement pour l'ensemble de la population ». (RRSSM, 2002)

Pauvreté et déficit démocratique vont de pair

La pauvreté est un empêchement majeur au plein exercice des droits fondamentaux. Elle n'est pas qu'économique, mais aussi exclusion et discrimination sociale, culturelle et politique. Les préjugés et stéréotypes abondent à l'égard des pauvres.

La pauvreté signifie vivre dans une sorte de cercle vicieux qui garde la personne prisonnière d'un mode de vie et d'un environnement. La pauvreté isole et emprisonne aussi avec des attaches psychosociales comme le manque d'estime de soi, la souffrance des préjugés, le rejet, la confrontation constante à la lutte pour la reconnaissance par les institutions (banques et caisses populaires, services publics, services privés, etc.). Les personnes pauvres se trouvent *de facto* en dehors des normes les plus couramment acceptées de participation à la vie sociale et économique. L'exclusion et le « déclassement » se révèlent souvent des maux plus profonds et plus insidieux que les limites au plan financier. Ces états développent le terreau de la vulnérabilité et peuvent conduire à une rupture du lien social.

« C'est une lutte d'individus solitaires contre la société pour retrouver une place, c'est-à-dire un statut, une identité, une reconnaissance, une existence sociale. »
(Mercier, 2000 : 42)

Selon la dernière Enquête internationale sur l'analphabétisme des adultes (1996), une proportion très élevée (28 %) de Québécois étaient des analphabètes fonctionnels. (Statistique Canada, 1996) Un niveau d'analphabétisme fonctionnel entraîne des difficultés dans l'accès à l'information et des capacités limitées d'analyse au plan de la dynamique sociale. Comprendre et exercer ces droits, avoir accès aux programmes gouvernementaux et aux services devient complexe voire même mission impossible. En ce sens, la sous-scolarisation se vit en parallèle avec un déficit au plan de la culture civique et de la possibilité de participer à la vie sociale, économique, politique et culturelle.

Enfin, la valorisation sociale par le biais du travail et surtout le niveau de revenu constitue aussi un frein à la participation civique. Il devient alors difficile aux personnes à faible revenu qui manquent de confiance, d'affirmer leurs droits et de s'impliquer au plan social.

o Le respect des droits et la pauvreté

La pauvreté est le résultat d'un ensemble de facteurs. On ne peut donc souscrire à cette affirmation qui veut que chacun et chacune soit responsable de sa situation sociale et économique.

La pauvreté persiste malgré une reprise économique et la situation de bon nombre de personnes pauvres s'aggrave. Depuis 1994, le Canada et le Québec ont procédé à une révision et une restructuration de la plupart des programmes sociaux qui formaient le filet de sécurité sociale. À titre d'exemple, on peut nommer la réduction de la couverture de l'assurance emploi, la réduction des transferts fédéraux provinciaux par le Régime d'assistance publique obligeant les provinces à réduire certains services, le ralentissement de la construction de logements sociaux suite au non-financement fédéral du développement des logements sociaux à partir de 1994 jusqu'en 2001, le resserrement des critères avec l'aide sociale lors de sa transformation en régime d'assurance emploi, la fin de la gratuité des médicaments pour les personnes assistées sociales avec l'instauration de l'assurance médicaments, la refonte du système de santé où il y a eu privatisation considérable des soins, etc.

« Ce qui caractérise, à la racine, la pauvreté n'est pas un niveau de revenu ni même certaines conditions de vie, c'est le déni de tout ou d'une partie des droits humains dont elle est à la fois cause et effet.

Des cinq familles de droits humains, droits civils, politiques, culturels, économiques et sociaux, proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme comme des droits inhérents à la personne humaine, la pauvreté viole toujours la dernière, généralement l'avant-dernière, souvent la troisième, parfois la deuxième, voire la première »¹⁰.

Ces droits dont plusieurs sont inscrits dans les chartes des droits du Canada et du Québec ne sont pas nécessairement reconnus par tout le monde et surtout pas dans la pratique. Tel que détaillé dans le rapport *Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels : Canada 10/12/98* des Nations Unies :

« Le Comité note que depuis cinq ans le Canada occupe la première place du classement en fonction de l'indicateur de développement humain (IDH) établi par

¹⁰ Pierre Sané, sous-directeur général pour le secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, conférence publique à l'université de Montréal (novembre 2002), La pauvreté prochaine frontière pour la lutte pour les droits humains.

les programmes des Nations Unies pour le développement. Cela signifie que les Canadiens jouissent en moyenne, d'un niveau de vie particulièrement élevé et que le Canada a les moyens d'assurer dans une large mesure l'application de tous les droits énoncés dans le Pacte. Le fait que le Canada vienne en dixième rang des pays industrialisés au regard de l'indicateur de la pauvreté humaine établi par le PNUD montre que cela reste à faire. »

Le 30 août 2004, le *Globe and Mail* nous apprenait que le Canada a glissé au douzième rang sur 17 pays industrialisés en matière de pauvreté.

Ce rapport fait état des préoccupations du Comité relativement aux coupures dans les programmes fédéraux et provinciaux. Le Comité fait des recommandations claires entre autres sur l'importance de fixer « un seuil officiel de la pauvreté et à mettre en œuvre des mesures d'assistance sociale appropriées pour assurer à chacun la réalisation du droit à un niveau de vie suffisant », de l'urgence de « s'attaquer au problème des sans-abris et mal logés,... de lever les obstacles financiers à l'accès des étudiants à faible revenu à l'enseignement post-secondaire... de protéger les pauvres contre toute discrimination fondée sur leur situation sociale et économique... d'adopter les mesures nécessaires pour assurer la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels des femmes ».

Force est de constater que dans bien des situations, les lois et les grandes politiques sociales sont en contravention des droits sociaux et économiques. Le droit au travail, par exemple, et le droit à un revenu décent qui respecte les besoins essentiels, sont loin d'être reconnus; s'ils l'étaient, le portrait de la société en général et celui de la ville de Montréal en serait profondément modifié. La loi pour l'élimination de la pauvreté et le plan d'action de lutte contre la pauvreté n'offrent pas de solution à ce niveau.

En 2002, à Montréal, 10 % des familles ayant les revenus les plus faibles se partagent 1,6 % des revenus tandis que 10 % des familles ayant les revenus les plus élevés ont 27,5 % de ceux-ci. « L'État québécois reconnaît officiellement et formellement la pauvreté, non pas comme un problème quelconque parmi d'autres, mais comme un obstacle majeur à l'exercice des droits fondamentaux de la personne. Autrement dit, un obstacle à la concrétisation d'un État de droit, une fêlure dans ce qui constitue l'épine dorsale de l'idéal de société que nous poursuivons ». (RRSSM, 2002,op.cit)

Quelques pistes de réflexion

Les pistes de solution à la question de la pauvreté ne peuvent reposer sur les seules responsabilités d'une région, aussi importante soit-elle. Ce n'est pas un pallier gouvernemental qui détient les leviers déterminants de l'économie mais plutôt un ensemble d'acteurs ou de facteurs. Les investissements privés et publics, les politiques sociales, les politiques de soutien aux entreprises, les fermetures d'entreprises, les valeurs sociales, les services sociaux et de santé, l'éducation, etc. jouent un rôle important. Les perspectives de solution doivent donc s'inscrire dans le respect des droits sociaux et économiques et une conception dynamique de la pauvreté vue comme une situation relationnelle dans le cadre des politiques qui relèvent des différentes juridictions et d'une société dans son ensemble. Toute recherche de solution à la pauvreté devrait s'inspirer de cette perspective et reconnaître que les solutions sont à long terme. Caron et Rebou-Salze, de l'organisme ATD Quart Monde, rappellent que la reconnaissance des droits constitue la colonne vertébrale d'un plan d'action de lutte contre la pauvreté.

« C'est donc la reconnaissance des droits et libertés qui doit être le fondement d'un plan d'action. Respect de l'ensemble des droits et libertés contenus par ailleurs dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Celle-ci, dans son chapitre sur les droits économiques et sociaux, reconnaît, et cela sans discrimination, que toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le Québec a adhéré au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels par lequel les États s'engagent à reconnaître le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement, un logement suffisant, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ». (Caron et Reboul-Salze, 2003 : 1)

La lutte à la pauvreté passe également par les politiques publiques de tous les niveaux de gouvernement. Car, comme le disait Pascal Bruckner¹¹, « Mille dévouements admirables ne vaudront jamais une politique sociale ». C'est pourquoi, nous proposons :

- Des politiques qui stimulent la création d'emplois bien rémunérés et qui offrent des conditions de travail permettant aux familles d'avoir un niveau de vie décent;

¹¹ Essayiste et romancier Français.

- Un système d'aide sociale qui assure la sécurité économique et la dignité aux personnes en plus de leur offrir la possibilité de se former. Ce système doit tenir compte de la possibilité réelle de réintégration au marché du travail avant d'obliger des personnes à participer à des mesures qui sont peu efficaces par rapport à cet objectif;
- Le maintien et le développement d'un système de services éducatifs et de garde accessible à toutes les familles;
- L'accès pour toutes les familles à un logement abordable;
- L'appui aux actions locales de lutte à la pauvreté;
- L'appui à la participation civique de tous les citoyens avec des efforts particuliers envers les personnes à faible revenu;
- L'accès à un système d'éducation qui a tous les moyens nécessaires pour soutenir la persévérance et qui prévoit des mesures de raccrochage adaptées aux besoins des jeunes en difficultés;
- L'accès à un système de santé et de services sociaux qui favorise l'exercice du droit à la santé et au bien-être, qui contribue à l'égalité des chances et à une plus grande justice sociale.

La persistance et l'évolution de la pauvreté à Montréal interpellent le Forum sur le développement social de l'Île de Montréal. Une certitude s'engage : le Forum peut et doit jouer un rôle actif dans la lutte contre la pauvreté. Bien sûr, nous ne croyons pas qu'il est possible d'obtenir à court terme l'éradication de la pauvreté à Montréal mais il n'en demeure pas moins que c'est là l'objectif ultime à poursuivre.

Comment ? Ce document suggère diverses avenues qu'il nous est possible d'explorer. À la simplicité et à la grande précision des objectifs et des moyens, il y aurait lieu d'associer un échéancier avec lequel on pourra, d'année en année, mesurer le chemin parcouru et l'impact global des efforts, tel que le suggérait la Régie régionale de Montréal, dans son mémoire, en 2002. Mais avant, il faut obtenir un consensus sur les objectifs à poursuivre.

Des objectifs communs à poursuivre

1. Poursuivre le travail d'influence avec d'autres partenaires afin que les gouvernements mettent en place un système d'aide sociale qui assure la sécurité et la dignité aux personnes pauvres;
2. Faire la promotion et l'animation de la concertation pour une cohérence entre les acteurs impliqués dans la lutte à la pauvreté;
3. Faire mieux reconnaître la situation particulière de Montréal;
4. Se donner les moyens pour suivre et influencer les actions et la mise en œuvre du Plan de lutte gouvernemental contre la pauvreté dans la région de Montréal;
5. Faire reconnaître que les politiques qui visent la sortie de la pauvreté par le travail seulement doivent aussi intervenir en amont des problèmes reliés à l'emploi. Un regard particulier sur les normes minimales du travail s'impose d'emblée;
6. Développer des mesures de conciliation travail/famille/étude qui dépassent les services de garde et qui reconnaissent la diversité des besoins des familles et surtout ceux des femmes monoparentales;
7. Faire la promotion des programmes de soutien intensif et à long terme d'intégration au travail et d'intégration sociale pour les personnes prestataires de la sécurité du revenu de longue durée;
8. Faire la promotion des mesures préventives (lutte au décrochage scolaire, aide aux jeunes en difficulté, services d'information et de francisation aux personnes réfugiées et immigrantes, soutien au revenu et à la participation des personnes âgées à la vie sociale, développement de services à domicile, soutien à la qualité de vie, développement de l'éducation permanente, amélioration des espaces communs dans les quartiers à faible revenu, etc.);
9. Proposer des actions pour une meilleure prise en compte de la situation des personnes immigrantes qui forment une partie importante de la population montréalaise;
10. Animer un processus de réflexion avec les différents acteurs afin de proposer une stratégie, à court, moyen et long terme, sur la question du logement à Montréal; stratégie qui tienne compte des divers besoins des personnes et des diverses réalités auxquelles elles sont actuellement confrontées;
11. Analyser et intervenir, au besoin, sur les décisions en santé à venir par exemple : sur la gratuité des médicaments, la question des services à domicile, etc. Le Forum devrait alors se donner comme mandat d'intervenir sur ces questions, surtout si elles ont des incidences sur l'accès aux services pour les personnes à faible revenu;

12. Établir un système de surveillance afin de mesurer d'année en année, le chemin parcouru en matière de lutte contre la pauvreté et l'impact global des efforts consentis;
13. Compléter le travail de recherche documentaire sur certaines réalités : sécurité alimentaire, conditions de vie des étudiants de niveau post-secondaire, des personnes âgées et des travailleurs à faible revenu.

Bibliographie

Aitken, A.-M. (2003). Les stratégies de la faim. Entrevue avec Sylvie Brunel. **Relations**, Numéro 689 : 12.

Arguin, R. (1999). Quand la pauvreté nous rattrape. **Cité libre**, XXV11 (2) : 37 - 39.

Asselin, M. (2003). Droit à la reconnaissance du travail invisible. **Bulletin de la Ligue des droits et libertés. Une question d'engagement**, XX1 (3) : 27.

Assemblée nationale du Québec (1996). **Les conditions de la réussite scolaire au secondaire. Rapport final et recommandations**. Québec, Commission de l'éducation.

Association canadienne des banques alimentaires (2003). **Bilan-faim 2003**.

Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec inc (2004), **L'habitat au Québec : perspectives économiques et démographiques**.

Association québécoise pour la défense des droits des retraités, retraitées (AQDR) (2002). **Projet de loi # 112, loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Mémoire présenté à la commission permanente des affaires sociales le 27 septembre 2002.

Blais, F. (2001). **Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle**. Montréal, Boréal.

Boitte, P. (1989). À propos des débats récents sur la notion de pauvreté, **Déviance et société**, 13 (2) : 100.

Bosset, P. 1996). **Les droits économiques et sociaux, parents pauvres de la charte québécoise ?** Conférence présentée le 7 mars 1996 au colloque conjoint de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et de l'Association québécoise de droit comparé : Les 20 ans de la Charte québécoise des droits et libertés : bilan et défis. Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Document No 2.500.82.

Bouchard, C. (1989). Lutter contre la pauvreté ou ses effets? Les programmes d'intervention précoces. **Santé mentale au Québec**, 14 : 138-149.

Bouchard, C., & collaborateurs (1991). **Un Québec fou de ses enfants**. Rapport du Groupe de travail pour les jeunes. Direction des Communications, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, 179 p.

Brunelle, D. (2003). D'où vient que les droits sociaux soient les parents pauvres de

l'ordre juridique actuel ? **Bulletin de la Ligue des droits et libertés. Une question d'engagement**, XX1 (3) : 30.

Brunel, S. (2002). **Famines et politique**. Paris, Presses de sciences Politiques, la bibliothèque du citoyen.

Brunel, S. (1999). **La faim dans le monde : comprendre pour agir**. Paris, Presses universitaires de France.

Caron, M. et b. Reboul-Salze (2003). **Lutte à la pauvreté. Pour un plan d'action qui respecte les droits fondamentaux et qui s'attaque aux causes de la pauvreté**. Montréal, Mouvement ATD Quart Monde du Canada.

Centraide du Grand Montréal (2002). **Portrait du territoire : l'arrondissement de Montréal-Nord**. Montréal, Centraide.

Chamberland, C. et N. Dallaire, L. Fréchette, J. Lindsay, J. Hébert, S. Cameron (1996). Les dimensions sociales de la prévention et de la promotion du bien-être des jeunes et de leur famille : un portrait des pratiques au Québec. **Nouvelles pratiques sociales**, 9 (2) : 65-86.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain (2003), **Bulletin de santé de Montréal, 2003**.

Cheal, D. (2003). Trouver une niche : la différenciation en fonction de l'âge dans la population active, in Juteau, D. (éditrice), **La différenciation sociale : modèles et processus**. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. Pages 85-120.

Coalition Solidarité Santé (2000), **Mémoire présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et de services sociaux**, Montréal

Choinière, R. (2003). **Les 29 CLSC d'un coup d'œil – Caractéristiques de la population. Familles monoparentales parmi les familles avec enfants, recensement de 2001**. Montréal, Direction de la santé publique de Montréal.

Choinière, R. (2003). **Les 29 CLSC d'un coup d'œil – Caractéristiques de la population. Prestataires de l'aide sociale**. Montréal, Direction de la santé publique de Montréal.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2000). **Rapport sur l'application du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**. Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Document No 2.102.4.5.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (1997). **Mémoire à la commission des affaires sociales de l'assemblée nationale sur la réforme de la sécurité du revenu**. Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la

jeunesse. Document No 2.412.66.S.2.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (1997). **Pauvreté et droit à l'égalité dans le logement : une approche systémique**. Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Document No 2.212.17.1

Comité des droits économiques, sociaux et culturels (1998). **Observations finales : Canada**, 10 décembre 1998, observation 24.

Conseil des aînés (2002), **Les travailleurs vieillissants**, Québec, le Conseil des aînés.

Conseil des relations interculturelles (1999), **Les motifs et attitudes des employeurs, ces facteurs freinent l'embauche et l'intégration des minorités visibles au sein des entreprises québécoises**, Montréal, Conseil des relations interculturelles.

Conseil du statut de la femme (CSF) (2002). **Mémoire sur la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et sur le projet de loi No 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Montréal, CSF.

Conseil national du bien-être social (1999), **Guide des pensions**, Ottawa, Été 1999.

Conseil national du Bien-être social (2004), **Revenu du bien-être social 2003, 2004**, Ottawa.

Conseil national du bien-être social (2004), **Un revenu pour vivre ?**, Ottawa.

Dacheux, É. Et D. Gagnon (2002). L'économie solidaire : une alternative au libéralisme ?, in Tremblay, M. et P.A. Tremblay, S. Tremblay (éditeurs), **Développement local, économie sociale et démocratie**. Québec, Presses de l'Université du Québec, pages 181-192.

Desgagnés, J.Y. (2003). **Analyse du plan d'actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Montréal, Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

Direction de la Santé Publique /Région de Montréal (2004), **Caractéristiques de la population à faible revenu, population et familles, 1990 à 2000, recensement 2001**, février 2004.

Direction de la Santé Publique /Région de Montréal (2003), **Les 29 CLSC d'un coup d'œil, Caractéristiques de la population liées au chômage, recensement 2001**, septembre 2003.

Direction de la Santé Publique /Région de Montréal , **Enquête sociale et de santé-Volet montréalais, Comportements et risques liés à la santé**, 1998.

Direction régionale de Montréal, Ministère de l'éducation du Québec, (2002), MEQ, **Actes du Forum régional de l'Île de Montréal sur la persévérance, la réussite**

scolaire et le soutien aux raccrocheurs, Présentation de responsable de l'enseignement secondaire et des plans de réussite, Michèle Fafard, Montréal, MEQ,DR.

Dorval, D. (2003). **Recensement de 2001. Montréal, une région avec des revenus plus faibles**. Montréal, Direction de la santé publique de Montréal.

Drolet, M. (2001). **L'écart persistant : nouvelle évidence empirique concernant l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Canada**. Ottawa, Statistique Canada, document No 157.

Dubois et coll. 2000, **Alimentation : Perception, pratique et insécurité alimentaire**, dans Daveluy, C et coll , Enquête sociale et de santé 1998, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 6.

Dubuc, P. (2004). Un retard historique, ça se rattrape. **L'Aut'Journal**, mars: 1.

Ehrenreich, B. (2004). **L'Amérique pauvre. Comment ne pas survivre en travaillant**. Montréal, Grasset.

Emploi-Québec (2003), **Portrait et problématique du marché du travail 2003-2004, région de Montréal**, Direction de la planification, du suivi et de l'information sur le marché du travail, Montréal.

Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) (2004). **Mémoire présenté à l'Office de consultations publiques de Montréal en rapport avec le projet « Porte Ste-Marie »**. Montréal, FECHIMM.

Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) (2003). **Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire**. Montréal, FECHIMM.

Fédération des femmes du Québec (FFQ) (2002). **Mémoire concernant le projet de loi 112 – Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Montréal, FFQ.

Filion, C. (2001). **Les droits économiques et sociaux : des outils à parfaire dans la lutte contre la pauvreté. Allocution présentée à Montréal, le 22 février 2001, à l'occasion du Forum Droits économiques et sociaux et la lutte contre la pauvreté**. Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Document No 1.600.197.

Fondation canadienne sur les relations raciales (2004). **Programme de recherche sous contrats (appels d'offres-mars 2004)**. Toronto.

Fournier et al, (1998), **Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal et centre et de Québec 1997-1998**, Collection la santé et le bien-être, Institut de la statistique du Québec.

Frenette, M. et R. Morissette (2003). **Convergeront-ils un jour? Les gains des travailleurs immigrants et de ceux nés au Canada au cours des deux dernières décennies**. Ottawa, Statistique Canada, Direction des études analytiques (Document de recherche).

FRAPRU (2003). **Dossier noir du logement**. Montréal, FRAPRU.

FRAPRU (2000). **Contre le *statu quo*, pour que la réorganisation municipale profite aux moins nantis**. Mémoire sur le projet de loi 170. Montréal, FRAPRU.

Gauthier, M. et L. Mercier (1994). **La pauvreté chez les jeunes : précarité économique et fragilité sociale. Un bilan**. Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture.

Garnet, Picot (2004), **Explication de la détérioration des gains au niveau d'entrée des cohortes d'immigrants au Canada : 1996-200**, Statistique Canada, mai 2004.

Gouvernement du Canada (2000). **Les coûts du décrochage**. Ottawa, Développement des ressources humaines.

Henripin, J. (2000). **Les enfants, la pauvreté et la richesse au Canada**. Montréal, Les éditions Varia (collection Histoire et société).

Hou, F. et G. Picot (2003). **Enclaves de minorités visibles dans les quartiers et résultats sur le marché du travail des immigrants**. Ottawa, Statistique Canada, Direction des études analytiques (Document de recherche).

Institut Vanier de la famille (1994). **Profil des familles canadiennes**. Ottawa.

Jacob, A. (2001) **Stratégies pédagogiques sur l'exercice de la citoyenneté dans une société pluraliste**. Montréal, Association pour l'éducation interculturelle. (75 pages).

Jacob, A. (2001) **Aspirations et besoins des résidents et résidentes du quartier Sainte-Marie**. Montréal, Corporation de développement économique et communautaire. (81 pages).

Jacob, A. (1996), (en collaboration avec Jacques Hébert), **L'intégration des jeunes Québécois d'origine haïtienne: étude exploratoire de jeunes en centre d'accueil et de jeunes en milieu scolaire**. Montréal, Département de l'Université du Québec à Montréal. Rapport de recherche déposé au Conseil québécois de la recherche sociale.

Jenson, J. & S.M. Stroick (1999). **Un plan d'action stratégique axé sur les enfants au Canada**. Les réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (version préliminaire). Ottawa.

Join-Lambert, L. (1985). Thèse explicative : la pauvreté persistante, dans A. Fracassi et

coll. (éditeurs). **La pauvreté : une approche plurielle**. Paris, les Éditions ESF, pages 55 – 66.

Juteau, D. (éditrice) (2003). **La différenciation sociale : modèles et processus**. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Juteau, D. (2003). Différenciation, politique sociale et droits à la citoyenneté, in Juteau, D. (éditrice), **La différenciation sociale : modèles et processus**. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. Pages 253-260.

Kunz, J.L., A. Milan et S. Schetagne (2000). **Inégalité d'accès : profil des différences entre les groupes ethnoculturels canadiens dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du revenu**. Toronto, Fondation canadienne des relations raciales.

Lamarche, L. (2003). Les droits économiques et sociaux de la personne : par delà la rhétorique dans le contexte du néolibéralisme, **Bulletin de la Ligue des droits et libertés. Une question d'engagement**, XX1 (3) : 20-21.

Larose, Gérald (2002). Projet de loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ne pas boudier son plaisir ! **Nouvelles pratiques sociales**, 15 (1) : 1-8.

Li, P.S. (2003). Les minorités visibles dans la société canadienne : les défis de la diversité raciale, in Juteau, D. (éditrice), **La différenciation sociale : modèles et processus**. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. Pages 121-154.

Madeley, J. (2002). **Le commerce de la faim. La sécurité alimentaire sacrifiée sur l'autel du libre échange**. Montréal, Écosociété (collection : Enjeux planète).

Malenfant, R. et A. Larue, L. Mercier, M. Vézina (2002). Précarité d'emploi, rapport au travail et intégration sociale. **Nouvelles pratiques sociales**, 15 (1) : 111–130.

McCall, C. et J. Fortier, P.J. Ulysse et R. Bourque (2001). **Se libérer du regard. Agir sur la pauvreté au centre-ville de Montréal**. Montréal, Éditions Saint-Martin.

McCall, C. (1995). Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté, **Lien social et politiques**, 34 : 81-92.

McCall, C. (1996). L'aide sociale : ce que tout le monde sait mais que personne ne veut savoir, **Interface**, 17 (2) ; 13-22.

Mercier, L. (1999). Qu'est-ce que la pauvreté ? **Cité libre**, XXV11 (2) : 39 – 44.

Milner, H. (2004). Défaillantes nos connaissances politiques ? Le bas niveau des compétences civiques au Québec inquiète. **Le Devoir**, 12 mars 2004) : A-9.

Ministère des affaires municipales et de la Métropole (2001). **Portrait de la défavorisation sur le territoire de la ville de Montréal**. Document 05.01.429.

Montgomery, C., C. McAll, J.-A. Tremblay, A. Seminaro (2000). **Les enjeux pour l'intervention. La pauvreté dans un quartier multiethnique**. Montréal, CLSC Côtes-des-neiges (Centre de recherche et de formation, Numéro 5).

Morin, R., M.-J. Bouchard, N. Chicoine, W. Frohn (1999). **Problématique d'insertion et logement communautaire : enquête dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve**. Montréal, Chaire Guy-Bernier de l'Université du Québec à Montréal.

Ninacs, W. A. (2002). Le pouvoir dans la participation au développement local dans un contexte de mondialisation, in Tremblay, M. et P.A. Tremblay, S. Tremblay (éditeurs), **Développement local, économie sociale et démocratie**. Québec, Presses de l'Université du Québec, pages 15-40.

Observatoire économique et urbain (O.E.U.) (2004). **Profil socio-économique. Ville de Montréal**. Service du développement économique et du développement urbain, Ville de Montréal.

OCDE (1998). **Examen thématique sur la transition de la formation initiale à la vie active**. Rapport comparatif à l'issue de la première phase. Paris.

Paquet, E. (2003). De bons pauvres et de mauvais pauvres. Le plan du gouvernement Charest est fondé sur un système de punitions et de récompenses. **Le Devoir**, 19 novembre 2003, A-7.

Piché, v. et L. Bélanger (1997). Le quartier Côte-des-neiges : fiction statistique ou milieu d'insertion pour les groupes d'immigrants ? in Meintel, D. et v. Piché, D. Juteau et S. Fortin (éditeurs), **Le quartier Côte-des-neiges à Montréal : les interfaces de la pluriethnicité**. Paris-Montréal, L'Harmattan.

Rapport du Groupe fédéral/provincial/territorial (RGFPT) (1998). **Création d'une mesure préliminaire de la pauvreté fondée sur un panier de consommation**. Rapport de recherche.

Renaud, J. et P. Legendre (1997). Nouveaux immigrants et localisation résidentielle, in Meintel, D. et v. Piché, D. Juteau et S. Fortin (éditeurs), **Le quartier Côte-des-neiges à Montréal : les interfaces de la pluriethnicité**. Paris-Montréal, L'Harmattan.

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal (2002), **Mémoire sur le projet de loi 112**, Montréal.

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (2003), **Comprendre l'itinérance**.

Ricard Philippe (1998), **Les conditions socio-économiques des étudiants et étudiantes des cégeps du Québec**, Département des techniques de recherche, enquête et sondage du Collège de Rosemont.

Ross, D.P. et R. Roberts (1999). **Le bien-être de l'enfant et le revenu familial : un nouveau regard au débat sur la pauvreté**. Conseil canadien de développement social.

Roy, M. (1996). **Du principe aux pratiques en matière d'engagement des coopératives dans la communauté. L'approche pas intéressée comme cadre conceptuel**. Montréal, Chaire Guy-Bernier de l'Université du Québec à Montréal.

Rowntree, S.B. (1901). **Poverty : A Study in Town Life**. Londres, McMillan.

Saint-Jacques, M. et D.Séigny (2003). **Défavorisation des familles avec enfants en milieu montréalais. Guide d'accompagnement de la carte de la défavorisation du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal**. Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Smith, E. et A. Jackson (2002). **Une vague reprise économique soulève-t-elle toutes les embarcations ? Les revenus et les expériences sur le marché du travail des immigrants récents, de 1995 à 1998**. Ottawa, Conseil canadien de développement social.

Société d'habitation du Québec (SHQ) (2002). **Mémoire de la Société d'habitation du Québec présenté à la Commission de l'aménagement du territoire (mandat d'initiative sur le logement social et abordable)**. Québec, Gouvernement du Québec.

Statistique Canada (1998). Incidence de la structure familiale sur l'achèvement des études secondaires. **Tendances sociales canadiennes**, No 48.

Statistique Canada (2001a). **Profil de la population autochtone de 2001**.

Statistique Canada (2004). **Faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement 1980 à 2000**. Dossier No 90-613-MIF 2004001.

Statistique Québec (2004), **Nombre d'enfants dans les ménages prestataires de l'assurance emploi**, mars 2004.

Tessier, H. (1995). **L'accès au logement sans discrimination fondée sur la condition sociale : les problèmes reliés à l'assistance sociale et à la pauvreté**. Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Document No : Cat 2.122.14.

Vosko, L.F. (2003). Différenciation sexuelle et emplois standard/non standard : pour une généalogie des politiques d'intervention au Canada, in Juteau, D. (éditrice), **La différenciation sociale : modèles et processus**. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. Pages 31-84.

Wotherspoon, T. (2003). Les autochtones, les politiques sociales et la différenciation au Canada, in Juteau, D. (éditrice), **La différenciation sociale : modèles et processus**. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. Pages 155-204.

Ziegler, J. (2003). **Le droit à l'alimentation**. Paris, Fayard.